CARMIGNAC
INVESTING IN YOUR INTEREST

RAPPORT ANNUEL

DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT
DE DROIT FRANCAIS CARMIGNAC INVESTISSEMENT

(Opérations de l'arrêté du 31 décembre 2024)

SOMMAIRE

1. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES.....3

2. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC 8

3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT.....22

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES 27

1. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024

CARMIGNAC INVESTISSEMENT
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
CARMIGNAC GESTION
24, place Vendôme
75001 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement CARMIGNAC INVESTISSEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2025.04.30 18:54:49 +0200

2. CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

2.1 CLASSIFICATION

Actions internationales.

2.2 MODALITÉS DE DÉTERMINATION ET AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Sommes distribuables	Parts « Acc »	Parts « dis »
Affectation du résultat net	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)	Distribution ou report sur décision de la société de gestion
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)	Distribution ou report sur décision de la société de gestion

2.3 PAYS OÙ LE FONDS EST AUTORISÉ À LA COMMERCIALISATION

Parts A CHF Acc Hdg : Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Italie, Luxembourg et Singapour.

Parts A EUR Acc : Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Suède et Singapour.

Parts A EUR Y dis : Autriche, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Suède et Singapour.

Parts E EUR Acc : Autriche, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Italie, Luxembourg et Singapour.

Parts X EUR Acc : France.

Parts Z EUR Acc : France.

2.4 OBJECTIF DE GESTION

L'objectif du fonds est de surperformer son indicateur de référence, sur un horizon de placement recommandé de 5 ans.

La recherche de performance se fait au travers d'une gestion active principalement sur les marchés actions, fondée sur l'analyse fondamentale des sociétés ainsi que sur les anticipations du gérant sur l'évolution de l'environnement économique et des conditions de marché.

En outre, le fonds cherche à investir de manière durable pour une croissance à long terme et met en œuvre une approche d'investissement socialement responsable. Les modalités d'application de la démarche d'investissement socialement responsable sont décrites dans l'annexe « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » ci-dessous et sont disponibles sur le site internet www.carmignac.com.

2.5 INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est l'indice mondial MSCI des actions internationales MSCI AC WORLD NR (USD).

Le MSCI AC WORLD NR (USD) est un indice représentatif des principales capitalisations mondiales au sein des pays développés et Emergents. Il est calculé en dollars par MSCI, dividendes net réinvestis, puis converti en euros (code Bloomberg : NDUEACWF).

Ce fonds est un OPCVM géré activement. Un OPCVM géré activement est un OPCVM dont la composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement. L'univers d'investissement du fonds est au moins partiellement basé sur l'indicateur. La stratégie d'investissement du fonds ne dépend pas de l'indicateur. Par conséquent, les positions du Compartiment et les pondérations peuvent différer sensiblement de la composition de l'indicateur. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart.

L'indicateur de référence n'est plus inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA depuis le 1 janvier 2021 sans que cela n'affecte son utilisation par le Fonds conformément à la position de l'ESMA 80-187-610. Pour toute information complémentaire sur cet indice, veuillez-vous référer au site Internet de l'administrateur : https://www.msci.com. La société de gestion est en mesure de remplacer l'indicateur de référence si celui-ci subissait des modifications substantielles ou cessait d'être fourni.

2.6 STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

2.6.1 STRATÉGIES UTILISÉES

Le fonds est exposé en permanence à hauteur de 60% au moins de l'actif net en actions de la zone euro, internationales et des pays émergents, de toutes capitalisations cotées sur les places financières du monde entier.

Le fonds a toute latitude pour faire varier son exposition au marché de change jusqu'à un maximum de 125% de l'actif net.

La stratégie d'investissement est mise en œuvre principalement au travers du portefeuille de titres vifs et l'utilisation d'instruments dérivés sur les marchés d'actions, et dans une moindre mesure de change, de taux, de crédit, et d'indices de matières premières, sans contrainte a priori d'allocation par zone géographique, secteur, type ou taille de valeurs.

La gestion du fonds étant active, l'allocation d'actifs peut différer sensiblement de celle constituée par son indicateur de référence. La politique de gestion met en œuvre une répartition des risques au moyen d'une diversification des placements. De la même façon, le portefeuille constitué est fondé sur une analyse financière approfondie, peut différer sensiblement, tant en termes géographiques que sectoriels, des pondérations de l'indicateur de référence.

En cas de besoin, la répartition du portefeuille entre les différentes classes d'actifs (actions, taux, change…) et catégories d'OPC (actions, mixtes, obligataires, monétaires…) peut varier en fonction des anticipations du gérant.

Stratégie Actions :

La stratégie actions est déterminée à la fois par une analyse financière détaillée des sociétés dans lesquelles le fonds est amené à prendre des participations, qu'elles soient vendeuses ou acheteuses, et par une analyse macroéconomique. Cette étude conduit à définir le niveau d'exposition globale aux actions du fonds. Le fonds intervient sur l'ensemble des marchés internationaux.

Ces interventions sont déterminées par :

- La sélection de titres qui résulte d'une étude financière approfondie de la société, de rencontres régulières avec le management et d'un suivi rigoureux des évolutions de l'entreprise. Les critères retenus sont en particulier les perspectives de croissance, la qualité des dirigeants, le rendement et la valeur d'actif,
- L'allocation de l'exposition actions selon les différents secteurs économiques,
- L'allocation de l'exposition actions selon les différentes zones géographiques.

Stratégie de Change :

Les choix opérés par le gérant en termes d'exposition au marché de change résultent d'une analyse macroéconomique globale et notamment des perspectives de croissance, d'inflation et de politiques monétaires et budgétaires des différents pays et zones économiques. Cette étude conduit à définir le niveau d'exposition globale à chaque devise du fonds. Le fonds intervient sur l'ensemble des marchés internationaux.
Ces interventions sur le marché du change en fonction des anticipations de l'évolution des différentes devises sont déterminées par :

- L'allocation devises entre les différentes zones géographiques au travers de l'exposition générée par des titres vifs libellés en devise étrangère,
- L'allocation devises entre les différentes zones géographiques directement via des instruments dérivés sur change.

Stratégie de Taux :

Le choix des investissements réalisés sur les marchés de taux est basé à la fois sur l'anticipation de scénarios macroéconomiques internationaux et sur une analyse des politiques monétaires des différentes banques centrales. Cette étude conduit à définir le niveau de sensibilité globale du fonds. Le fonds intervient sur l'ensemble des marchés internationaux.

Ces interventions sur les marchés de taux sont déterminées par :

- L'allocation de sensibilité entre les différents marchés de taux,
- L'allocation de la sensibilité entre les différents segments des courbes de taux.

Stratégie de Crédit :

Le choix des investissements réalisés sur les marchés de crédit est basé à la fois sur l'anticipation de scénarios macroéconomiques internationaux et sur les études financières concernant la solvabilité des émetteurs. Cette étude conduit à définir le niveau d'exposition globale au crédit du fonds. Le fonds intervient sur l'ensemble des marchés internationaux.

Ces interventions sur les marchés de crédit sont déterminées par :

- La sélection de titres fondée sur une analyse interne reposant notamment sur les critères de rentabilité, de qualité de crédit, de liquidité, de maturité ou sur des perspectives de recouvrement pour des émetteurs en difficulté,
- L'allocation dette publique/dette privée,
- L'allocation crédit sur les titres de créances et instruments monétaires publics ou privés ou obligations privées selon des critères de notation, de secteur, de subordination.

Pour l'ensemble de ces stratégies (hors Crédit), en plus des positions acheteuses :

- Le gérant est amené à prendre des positions vendeuses (positions dites « courtes » ou « short ») sur les sous-jacents éligibles au portefeuille lorsqu'il considère que ces sous-jacents sont surévalués par le marché, par l'utilisation d'instruments éligibles,
- Le gérant met également en œuvre des stratégies de valeur relative par la combinaison de positions acheteuses et vendeuses sur les sous-jacents éligibles au portefeuille,
- L'univers d'investissement pour l'ensemble des stratégies inclut les pays émergents dans les limites définies dans la section « Descriptif des catégories d'actifs et des contrats financiers et leur contribution à la réalisation de l'objectif de gestion ».

2.7 DESCRIPTIF DES CATÉGORIES D'ACTIFS ET DES CONTRATS FINANCIERS ET LEUR CONTRIBUTION À LA RÉALISATION DE L'OBJECTIF DE GESTION

2.7.1 ACTIONS

Le fonds, investi au minimum à 51% de son actif net en actions, est exposé en permanence à hauteur de 60% minimum de l'actif net au travers de titres vifs ou d'instruments dérivés, aux marchés d'actions de la zone euro et/ou internationaux, dont une part qui peut être importante sur les pays émergents notamment la Chine domestique cependant dans la limite de 10% pour ce cas. Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des titres non cotés sélectionnés par le gérant.

Le fonds intervient sur des valeurs de tous secteurs, de toutes zones géographiques et de toutes capitalisations.

2.7.2 DEVISES

Le fonds peut utiliser en exposition et en couverture ou en valeur relative les devises autres que la devise de valorisation du fonds. Le fonds peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme et conditionnel sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, dans le but d'exposer le fonds aux devises autres que celles de valorisation ou dans le but de couvrir le fonds contre le risque de change. L'exposition nette en devises peut s'élever à 125% de l'actif net et peut différer de celle de son indicateur de référence et/ou de celle du seul portefeuille d'actions et d'obligations.

2.7.3 TITRES DE CRÉANCE ET INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Afin de réaliser son objectif de gestion, le fonds peut investir dans des titres de créances négociables, des instruments du marché monétaire et des obligations à taux fixe ou variable, sécurisées (y compris covered bonds) ou non, pouvant être indexés sur l'inflation, des marchés de la zone euro ou des marchés internationaux dont les émergents. Le fonds peut investir sur des émetteurs privés ou publics.

La sensibilité globale du portefeuille, définie comme la variation en capital du portefeuille (en %) pour une variation de 100 points de base des taux d'intérêts, peut varier de -4 à +5.

La moyenne pondérée des notations des instruments de dette détenus par le fonds au travers des OPC ou en direct sera au moins « investment grade » selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation. Le gérant se réserve la possibilité d'investir dans des instruments de dette dont la notation peut être inférieure à « investment grade », ou sans notation. Dans ce dernier cas, la société procède à sa propre analyse et évaluation de la qualité de crédit.

La société de gestion procède à sa propre analyse du profil rendement/risque des titres (rentabilité, crédit, liquidité, maturité). Ainsi, l'acquisition d'un titre, sa conservation ou sa cession (notamment en cas d'évolution de la notation du titre) ne se fonderont pas exclusivement sur le critère de ses notations mais reposeront également sur une analyse interne par la société de gestion des risques de crédit ainsi que des conditions de marché.

Aucune contrainte d'allocation n'est imposée ni entre dette privée et publique, ni sur la maturité, ni sur la sensibilité des actifs choisis.

2.7.4 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, le fonds peut intervenir en exposition, en valeur relative ou en couverture sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux dont les marchés émergents, réglementés, organisés ou de gré à gré.
Les instruments dérivés susceptibles d'être utilisés par le gérant sont les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), le change à terme, les swaps (dont de performance), les swaptions, et les CFD (contract for differences), portant sur un ou plusieurs des risques/instruments sous-jacents (titres vifs, indices, paniers) sur lesquels le gérant peut intervenir.

Ces instruments dérivés permettent au gérant d'exposer le fonds aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille :

- Actions (dans la limite de 100% de l'actif net),
- Devises,
- Taux,
- Dividendes,
- Volatilité et variance dans la limite de 10% de l'actif net,
- Matières premières par l'intermédiaire de contrats financiers éligibles dans la limite de 20% de l'actif net,
- Et ETF (instrument financier).

2.7.5 STRATÉGIE D'UTILISATION DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION

Les instruments dérivés sur action, sur indice action ou sur panier d'actions ou d'indices actions sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse ou couvrir l'exposition d'un émetteur, d'un groupe d'émetteurs, d'un secteur économique, d'une zone géographique ou tout simplement pour ajuster l'exposition globale du fonds aux marchés actions, selon les pays, zones géographiques, secteurs économiques, émetteurs ou groupes d'émetteurs.

Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse.

Les instruments dérivés de change sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse ou couvrir l'exposition d'une devise ou tout simplement pour ajuster l'exposition globale du fonds au risque de change. Ils peuvent être également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur les marchés de devise. Le fonds détient également des contrats de change à terme ferme de gré à gré en vue de couvrir le risque de change des parts hedgées libellées dans une devise autre que l'Euro.

Les instruments dérivés de taux d'intérêt sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse, ou pour couvrir l'exposition au risque de taux ou tout simplement pour ajuster la duration globale du portefeuille. Les contrats dérivés de taux sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse entre différents marchés de taux selon les pays, les zones géographiques, ou les segments de courbe.

Les instruments de volatilité ou de variance sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse de la volatilité des marchés, pour couvrir l'exposition actions ou pour ajuster l'exposition du portefeuille à la volatilité ou la variance des marchés. Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur la volatilité des marchés.

Les instruments dérivés de dividendes sont utilisés pour s'exposer à la hausse ou à la baisse du dividende d'un émetteur, d'un groupe d'émetteurs ou pour couvrir le risque de dividende d'un émetteur ou d'un groupe d'émetteurs, le risque de dividende étant le risque que le dividende d'une action ou d'un indice action ne se réalise pas comme anticipé par le marché. Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse de dividendes sur le marché actions.

Les instruments dérivés sur matières premières sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse des matières premières, pour couvrir l'exposition aux matières premières ou pour ajuster l'exposition du portefeuille aux matières premières. Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur les matières premières.

L'exposition globale aux instruments dérivés est contrôlée par le niveau de levier, défini comme la somme des nominaux bruts de dérivés calculée sans effet de compensation ni couverture, couplé à la limite de VaR du fonds (cf. section « VI. Risque global »).

Les instruments dérivés pourront être conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de « Best Execution/Best Selection » et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties. Ces contreparties sont des établissements de crédit ou des sociétés d'investissement établis dans un Etat membre de l'Union européenne, ayant reçu une notation de crédit minimale de BBB- (ou équivalente) d'au moins une des principales agences de notation de crédit. Les instruments dérivés font l'objet d'échanges de garanties, dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « Contrats constituant des garanties financières ». Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds, et/ou sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés.

2.7.6 TITRES INTÉGRANT DES DÉRIVÉS

Le fonds peut investir sur des titres intégrant des dérivés notamment, obligations convertibles, obligations callables/puttables, credit linked notes (CLN), EMTN, warrants et bons de souscription à la suite d'opérations sur titres entraînant l'attribution de ce type de titres négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.

Ces titres intégrant des dérivés permettent au gérant d'exposer le fonds aux risques suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille :

- Actions dans la limite de 100% de l'actif net,
- Devises,
- Taux,
- Dividendes,
- Volatilité et variance dans la limite de 10% de l'actif net,
- Matières premières par l'intermédiaire de contrats financiers éligibles dans la limite de 20% de l'actif net,
- Et ETF (instrument financier).

2.7.7 STRATÉGIE D'UTILISATION DES TITRES INTÉGRANT DES DÉRIVÉS POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION

Le gérant utilise des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, afin d'optimiser l'exposition ou la couverture du portefeuille en réduisant notamment le coût d'utilisation de ces instruments financiers ou en s'exposant à plusieurs facteurs de performances.

Le risque lié à ce type d'investissement est limité au montant investi pour l'achat des titres à dérivés intégrés.

Le montant des investissements en titres intégrant des dérivés, hors obligations contingentes convertibles et obligations *callables/puttables*, ne peut dépasser plus de 10% de l'actif net.

Dans la limite de 10% de l'actif net, le gérant peut investir dans des obligations contingentes convertibles (dites « *CoCos* »). Ces titres présentent un rendement souvent supérieur (en contrepartie d'un risque supérieur) à des obligations classiques de par leur structuration spécifique et la place qu'ils occupent dans la structure de capital de l'émetteur (dette subordonnée). Ils sont émis par des établissements bancaires sous la surveillance d'une autorité de tutelle. Ils peuvent ainsi associer des caractéristiques obligataires et des caractéristiques actions, car ce sont des instruments convertibles hybrides. Ils peuvent être assortis d'un mécanisme de sauvegarde qui les transforme en actions ordinaires en cas d'évènement déclencheur menaçant la banque émettrice.

Le fonds peut également investir en obligations callables et en obligations puttables dans la limite de 49% de son actif net. Ces titres de créances négociables comportent un élément optionnel permettant, sous certaines conditions (durée de détention, survenance d'un évènement spécifique…), le remboursement anticipé du principal à l'initiative de l'émetteur (dans le cas des obligations callables) ou à la demande de l'investisseur (dans le cas des obligations puttables).

2.7.8 OPC ET FONDS D'INVESTISSEMENT

Le fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net en :

- Parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger,
- Parts ou actions de FIA de droit français ou européen,
- Fonds d'investissement de droit étranger.

A condition que les OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger respectent les critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le fonds peut investir dans des OPC gérés par Carmignac Gestion ou une société liée. Le fonds peut avoir recours aux « trackers », supports indiciels cotés et « exchange traded funds ».

2.7.9 DÉPÔTS ET LIQUIDITÉS

Le fonds peut avoir recours à des dépôts en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du fonds et gérer les différentes dates de valeur de souscription/rachat des OPC sous-jacents. Ces opérations sont réalisées dans la limite de 20% de l'actif net. Ce type d'opération sera utilisé de manière exceptionnelle.

Le fonds peut détenir des liquidités à titre accessoire, notamment, pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs.

Le prêt d'espèces est prohibé.

2.7.10 EMPRUNTS D'ESPÈCES

Le fonds peut être emprunteur d'espèces, notamment en raison d'opérations d'investissement/désinvestissement ou de souscription/rachat. Le fonds n'ayant pas vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, ces emprunts seront temporaires et limités à 10 % maximum de l'actif net du fonds.

2.7.11 ACQUISITIONS ET CESSIONS TEMPORAIRES DE TITRES

Aux fins de gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le fonds peut effectuer des opérations d'acquisition/cession temporaires de titres, (opérations de financement sur titres) portant sur des titres financiers éligibles au fonds (essentiellement actions et instruments du marché monétaire), jusqu'à 20% de son actif net. Ces opérations sont réalisées afin d'optimiser les revenus du fonds, placer sa trésorerie, ajuster le portefeuille aux variations d'encours, ou mettre en œuvre les stratégies décrites précédemment. Ces opérations consistent en des opérations de :

- Prise et mise en pensions de titres,
- Prêt/Emprunt de titres.

La proportion attendue d'actifs sous gestion pouvant faire l'objet de telles opérations est de 10% de l'actif net.

La contrepartie à ces opérations est CACEIS Bank Luxembourg Branch, CACEIS Bank Luxembourg Branch ne dispose d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds.

Dans le cadre de ces opérations, le fonds peut recevoir/verser des garanties financières (« collateral ») dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « Gestion des garanties financières ».

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique frais et commissions.

2.8 CONTRATS CONSTITUANT DES GARANTIES FINANCIÈRES

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et des opérations d'acquisition/cession temporaire des titres, le fonds peut recevoir ou donner des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son risque global de contrepartie.

Les garanties financières sont essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat, bons du Trésor, (...), pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres. Toutes les garanties financières, reçues ou données, sont transférées en pleine propriété.

Le risque de contrepartie dans des transactions sur instruments dérivés de gré à gré combiné à celui résultant des opérations d'acquisition/cession temporaire de titres, ne peut excéder 10% de l'actif net du fonds lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de son actif net dans les autres cas.

A cet égard, toute garantie financière (collateral) reçue et servant à réduire l'exposition au risque de contrepartie respectera les éléments suivants :

- Elle est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations ou bons du trésor de toute maturité émis ou garantis par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ;
- Elle est détenue auprès du Dépositaire du fonds ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières ;
- Elle respecte à tout moment conformément à la réglementation en vigueur, les critères en termes de liquidité, d'évaluation (a minima quotidienne), de qualité de crédit des émetteurs, (de notation minimum
  AA-), de faible corrélation avec la contrepartie et de diversification avec une exposition à un émetteur donné de maximum 20% de l'actif net ;
- Les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées aux fins de transactions de prise en pension, et dans une moindre mesure en obligations d'Etat ou bons du trésor de haute qualité et en OPC monétaires à court terme.

Les obligations d'Etat et les bons du trésor reçus en garantie financière font l'objet d'une décote comprise entre 1 et 10%. Celle-ci est fixée contractuellement par la société de gestion avec chaque contrepartie.

2.9 PROFIL DE RISQUE

Le fonds est principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments sont sensibles aux évolutions et aux aléas des marchés. Le profil de risque du fonds est adapté à un horizon d'investissement supérieur à 5 ans.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas exhaustifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment de CARMIGNAC GESTION, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

a) Risque lié à la gestion discrétionnaire : La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés financiers. La performance du fonds dépendra des sociétés sélectionnées et de l'allocation d'actifs définie par la société de gestion. Il existe un risque que la société de gestion ne retienne pas les sociétés les plus performantes.

b) Risque de perte en capital : Le portefeuille ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital investi. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat.

c) Risque action : Le fonds étant exposé au risque des marchés actions, la valeur liquidative du fonds peut baisser en cas de variation à la hausse ou à la baisse des marchés actions.

d) Risque de change : Le risque de change est lié à l'exposition, via des investissements et par des interventions sur les instruments financiers à terme, à une devise autre que celle de valorisation du fonds. La fluctuation des devises par rapport à l'euro peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur liquidative du fonds. Pour les parts libellées dans une devise autre que l'euro, le risque de change lié à la variation de l'euro par rapport à la devise de valorisation est résiduel du fait de la couverture systématique. Cette couverture peut générer un écart de performance entre les parts en devises différentes.

e) Risque lié aux pays émergents : Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, et les variations de cours peuvent y être élevées.

f) Risque de taux d'intérêt : Le risque de taux se traduit par une baisse de la valeur liquidative en cas de mouvement des taux. Lorsque la sensibilité du portefeuille est positive, une hausse des taux d'intérêt peut entrainer une baisse de la valeur du portefeuille. Lorsque la sensibilité est négative, une baisse des taux d'intérêts peut entrainer peut entrainer une baisse de la valeur du portefeuille.

g) Risque de crédit : Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notations financière, la valeur des obligations peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

h) Risque de liquidité : Les marchés sur lesquels le fonds intervient peuvent être affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le fonds peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

i) Risque lié aux investissements en Chine : Les investissements en Chine sont exposés au risque politique et social (réglementations contraignantes susceptibles de modifications unilatérales, instabilité sociale, ...), au risque économique, du fait d'un cadre juridique et réglementaire moins développé que le

cadre européen, et au risque boursier (marché volatile et instable, risque de suspension brutal de cotation…). Le fonds est exposé au risque lié au statut et à la licence RQFII ; attribuée en 2014 à Carmignac Gestion pour le compte des OPC gérés par les sociétés de gestion du groupe. Son statut est soumis à l'examen constant des autorités chinoises et peut être à tout moment revu, réduit ou retiré, ce qui peut affecter la valeur liquidative du fonds. Enfin le fonds est exposé au risque lié aux investissements effectués à travers la Plateforme Hong-Kong Shanghai Connect (« Stock Connect »), qui permet d'investir sur le marché de Hong-Kong sur plus de 500 titres cotés à Shanghai. Ce système comporte du fait de sa structuration des risques plus élevés de contrepartie et de livraison des titres.

j) Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs : Un titre est classé « spéculatif » lorsque sa notation est inférieure à « investment grade ». La valeur des obligations classées « spéculatif » peut baisser de façon plus importante et plus rapide que celles des autres obligations et impacter négativement la valeur liquidative du fonds qui peut baisser.

k) Risque lié à l'investissement dans des obligations convertibles contingentes (CoCos) : Risque lié au seuil de déclenchement : ces titres comportent des caractéristiques qui leur sont propres. La survenance de l'évènement contingent peut amener une conversion en actions ou encore un effacement temporaire ou définitif de la totalité ou d'une partie de la créance. Le niveau de risque de conversion peut varier par exemple selon la distance d'un ratio de capital de l'émetteur à un seuil défini dans le prospectus de l'émission. Risque de perte de coupon : sur certains types de CoCos, le paiement des coupons est discrétionnaire et peut être annulé par l'émetteur. Risque lié à la complexité de l'instrument : ces titres sont récents, leur comportement en période de stress n'a pas été totalement éprouvé. Risque lié au report de remboursement ou/et non-remboursement : les obligations convertibles contingentes sont des instruments perpétuels, remboursables aux niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente. Risque de structure de capital : contrairement à la hiérarchie classique du capital, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte de capital, alors que les détenteurs d'actions du même émetteur ne la subissent pas. Comme pour le marché des obligations à haut rendement, la liquidité des obligations contingentes convertibles peut se trouver significativement affectée en cas de période de trouble sur les marchés.

l) Risque lié aux indices de matières premières : La variation du prix des matières premières et la volatilité de ce secteur peuvent entrainer une baisse de la valeur liquidative.

m)Risque lié à la capitalisation : Le fonds peut être exposé à des marchés actions de petites et moyennes capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse étant en général plus réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du fonds peut donc en être affectée.

n) Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie mesure la perte potentielle en cas de défaillance d'une contrepartie sur des contrats financiers de gré à gré ou des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires des titres à honorer ses obligations contractuelles. Le fonds y est exposé par le biais des contrats financiers de gré à gré conclus avec les différentes contreparties. Pour réduire l'exposition du fonds au risque de contrepartie, la société de gestion peut constituer des garanties au bénéfice du fonds.

o) Risque de volatilité : La hausse ou la baisse de la volatilité peut entrainer une baisse de la valeur liquidative. Le fonds est exposé à ce risque, notamment par le biais des produits dérivés ayant pour sous-jacent la volatilité ou la variance.

p) Risques liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres : L'utilisation de ces opérations et la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des

risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi le recours à ces opérations peut entrainer un effet négatif sur la valeur liquidative du fonds.

q) Risque juridique : Il s'agit du risque de rédaction inappropriée des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ou avec les contreparties d'instruments financiers à terme de gré à gré.

r) Risque lié à la réutilisation des garanties financières : Le fonds n'envisage pas de réutiliser les garanties financières reçues, mais dans le cas où il le ferait, il s'agit du risque que la valeur résultante soit inférieure à la valeur initialement reçue.

s) Risque lié aux titres non cotés : Ces titres comportent un risque de liquidité du fait de l'absence de marché actif et de la nature des émetteurs ; ces titres comportent également un risque de valorisation et de volatilité compte tenu de l'absence de cotation et de référence de marché. L'impossibilité de vendre ces titres aux heures et aux prix initialement prévus peut donc avoir un impact négatif sur la valeur nette d'inventaire du fonds.

t) Risque de durabilité : Désigne un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il ou elle se produit, peut avoir un impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements et, à terme, sur la valeur nette d'inventaire du fonds.

✓ Intégration du risque de durabilité dans les décisions d'investissement :

Les investissements du fonds sont exposés à des risques de durabilité qui représentent un risque important potentiel ou réel pour maximiser les rendements ajustés au risque à long terme. La société de gestion a par conséquent intégré l'identification et l'évaluation des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement et ses processus de gestion des risques à travers un processus en 3 étapes :

1/ Exclusion : Les investissements dans des sociétés que la société de gestion considère ne pas répondre aux normes de durabilité du fonds sont exclus. La société de gestion a mis en place une politique d'exclusion qui prévoit, entre autres, des exclusions d'entreprises et des seuils de tolérance pour des activités dans des domaines tels que les armes controversées, le tabac, les divertissements pour adultes, les producteurs de charbon thermique et les sociétés de production d'électricité. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'exclusion dans la section « Investissement Responsable » du site de la société de gestion : https://www.carmignac.com.

2/ Analyse : la société de gestion intègre l'analyse ESG aux côtés de l'analyse financière conventionnelle pour identifier les risques de durabilité des sociétés émettrices dans l'univers d'investissement avec une couverture supérieure à 90% des obligations d'entreprise et des actions. Le système de recherche ESG propriétaire de Carmignac, START, est utilisé par la société de gestion pour évaluer les risques de durabilité. Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la politique d'intégration ESG et aux informations sur le système START disponibles dans la section « Investissement Responsable » du site de la société de gestion : https://www.carmignac.com.

3/ Engagement : La société de gestion collabore avec les sociétés émettrices ou les émetteurs sur des questions liées à l'ESG afin de sensibiliser et de mieux comprendre les risques de durabilité au sein des portefeuilles. Ces engagements peuvent impliquer une thématique environnementale, sociale ou de gouvernance spécifique, un impact durable, des comportements controversés ou lors des décisions de vote par procuration. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'engagement disponible dans la section « Investissement Responsable » du site de la société de gestion : https://www.carmignac.com.

✓ Impacts potentiels du risque de durabilité sur les rendements du fonds :

Les risques de durabilité peuvent avoir des effets négatifs sur la durabilité en termes d'impact négatif réel ou potentiel important sur la valeur des investissements, la valeur liquidative du fonds et, en fin de compte, sur le rendement des investissements des investisseurs.

La société de gestion peut surveiller et évaluer l'importance financière des risques de durabilité sur le rendement financier d'une société détenue de plusieurs manières :

- Environnement : la société de gestion estime que si une entreprise ne tient pas compte de l'impact environnemental de ses activités et de la production de ses biens et services, une entreprise pourrait subir une détérioration du capital naturel, des amendes environnementales ou une baisse de la demande des clients pour ses biens et services. Par conséquent, l'empreinte carbone, la gestion de l'eau et des déchets, l'approvisionnement et les fournisseurs sont surveillés le cas échéant pour l'entreprise.
- Social : La société de gestion considère que les indicateurs sociaux sont importants pour surveiller le potentiel de croissance à long terme et la stabilité financière d'une entreprise. Ces politiques sur le capital humain, les contrôles de sécurité des produits et la protection des données des clients font partie des pratiques importantes qui sont surveillées.
- Gouvernance : La société de gestion considère qu'une mauvaise gouvernance d'entreprise peut entraîner un risque financier. Par conséquent, l'indépendance du conseil d'administration, la composition et les compétences du comité de direction, le traitement des actionnaires minoritaires et la rémunération sont des facteurs clés étudiés. En outre, le comportement des entreprises en matière de pratiques comptables, fiscales et anti-corruption est vérifié.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

2.10 SOUSCRIPTEURS CONCERNÉS ET PROFIL D'INVESTISSEUR TYPE

Les parts de ce fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S.person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ». Par ailleurs, les parts de ce fonds ne peuvent pas non plus être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux « US persons » et/ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « US persons » telles que définies par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ».

En dehors de cette exception, le fonds est ouvert à tous souscripteurs.

Le fonds peut servir de support à des contrats d'assurance vie en unités de comptes.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce fonds au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins et de ses objectifs propres. La durée de placement recommandée est de 5 ans.

3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

3.1 COMMENTAIRE DE GESTION

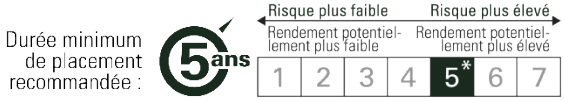

En 2024, le fonds a réalisé une performance de +25,03% (Part A EUR Acc), en ligne avec son indicateur de référence (+25,33%), le MSCI ACWI (EUR) Dividendes nets réinvestis).

L'année 2024 a été une nouvelle fois exceptionnelle pour les actifs risqués, soutenus par l'exceptionnalisme américain. Ces dernières années, l'économie américaine a constamment défié les prévisions de ralentissement, et 2024 n'a pas dérogé à la règle.

L'année peut être divisée en deux phases distinctes. Au cours des quatre premiers mois, les marchés américains et européens ont connu une forte appréciation, principalement tirée par les méga-capitalisations. Dans la seconde moitié de l'année, la hausse s'est principalement limitée au marché américain, où l'on a observé une diversification des moteurs de performance, un mouvement accentué par l'élection de Donald Trump.
Malgré cette participation plus large au rebond en fin d'année, les « Sept Magnifiques[1] » ont encore enregistré une année record. La surperformance annuelle des actions américaines par rapport au reste du monde n'a jamais été aussi marquée.

Les actions européennes ont sous-performé, pénalisées par la faiblesse de l'économie, l'instabilité politique et la faible exposition à l'Intelligence Artificielle. Du côté des pays émergents, malgré un rallye des actions chinoises induit par des mesures de relance et les performances des indices indien et taïwanais, les marchés n'ont pas su égaler leurs homologues américains.

L'année 2024 a été marquée par la performance significative de la thématique de l'intelligence artificielle (IA), avec des géants comme Nvidia et Meta propulsant le S&P 500 pour la deuxième année consécutive. Les investissements massifs des grandes entreprises technologiques dans l'IA ont permis d'étendre le rallye au-delà des fabricants de puces et de serveurs. Dans ce contexte, notre exposition substantielle à l'ensemble de la chaîne de valeur de l'industrie de la tech et des semi-conducteurs a été le principal moteur de la performance du fonds. Parmi les principaux contributeurs, Nvidia se distingue particulièrement avec une croissance exceptionnelle de ses ventes, atteignant 94 % en glissement annuel à la fin d'octobre 2024. D'autres contributeurs notables incluent TSMC, Amazon, Meta et Broadcom, qui ont également joué un rôle significatif dans la performance globale.
Cependant, la performance relative du fonds a été impactée négativement par notre surpondération dans le secteur de la santé, qui a affiché une performance particulièrement faible. Les investisseurs ont préféré se tourner vers des secteurs à forte croissance et plus sensibles à l'activité économique. De plus, le secteur de la santé a été affecté par l'élection de Donald Trump et la nomination potentielle de Robert F. Kennedy au poste de ministre de la Santé, suscitant des inquiétudes quant à une possible redéfinition des priorités en matière de dépenses du gouvernement américain.

Parmi les autres contributeurs à la performance de l'année, General Electric, entreprise américaine spécialisée dans la fabrication et la maintenance de moteurs d'avions, a enregistré une hausse de son

[1] Il s'agit des sept plus grandes capitalisations boursières américaines, à savoir Nvidia, Apple, Microsoft, Amazon, Alphabet (ex-Google), Meta (ex-Facebook) et Tesla.

cours de bourse. Cette progression s'explique par une augmentation de la demande dans le secteur de l'aviation commerciale ainsi qu'une amélioration significative de sa rentabilité. De plus, le fonds a bénéficié de ses investissements dans le secteur financier, notamment grâce aux titres Block, Intercontinental Exchange et Mastercard, soutenant la performance globale du fonds en 2024.

3.2 TABLEAU DES PERFORMANCES ANNUELLES DES DIFFÉRENTES PARTS DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT SUR L'ANNÉE 2024

Part	ISIN	Devise	Performance 2024	Indicateur de référence *
A EUR ACC	FR0010148981	EUR	25,03%	25,33%
E EUR ACC	FR0010312660	EUR	24,07%	25,33%
A EUR YDIS	FR0011269182	EUR	25,03%	25,33%
A CHF ACC HDG	FR0011269190	CHF	21,76%	25,33%
X EUR ACC	FR001400KIF0	EUR	25,64%	25,33%

** MSCI ACWI (EUR) Dividendes nets réinvestis.*

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur)

3.3 PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ELI LILLY & CO	90 014 550,27	289 092 427,45
META PLATFORMS INC-CLASS A	89 994 679,92	270 349 354,38
ALPHABET INC-CL A	205 139 869,59	151 510 096,71
MICROSOFT CORP	131 295 032,87	154 015 399,95
NVIDIA CORP	75 426 781,85	205 219 598,44
NOVO NORDISK A/S-B	120 966 054,44	154 175 822,47
BROADCOM INC	145 085 340,84	99 053 337,78
AMAZON.COM INC	132 148 267,65	107 938 351,29
UNIT STAT TREA BIL ZCP 05-09-24	115 728 881,88	116 192 329,90
SCHLUMBERGER LTD	168 045 627,60	43 852 746,68

3.4 TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

3.4.1 EXPOSITION OBTENUE AU TRAVERS DES TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS AU 31/12/2024

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00
o Prêts de titres : 0,00
o Emprunt de titres : 0,00
o Prises en pensions : 0,00
o Mises en pensions : 0,00

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 206 689 230,09
o Change à terme : 13 823 768,72
o Future : 0,00
o Options : 150 807 573,76
o Swap : 42 057 887,61

3.4.2 IDENTITÉ DE LA/DES CONTREPARTIE(S) AUX TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS AU 31/12/2024

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	CACEIS BANK LUXEMBOURG
	GOLDMAN SACHS INTL LTD
	J.P.MORGAN AG FRANCFORT
	UBS EUROPE SE

(*) Sauf les dérivés listés.

3.4.3 GARANTIES FINANCIÈRES REÇUES PAR L'OPCVM AFIN DE RÉDUIRE LE RISQUE DE CONTREPARTIE AU 31/12/2024

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
Total	**0,00**
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
Total	**0,00**

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

3.4.4 REVENUS ET FRAIS OPÉRATIONNELS LIÉS AUX TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU 30/12/2023 AU 31/12/2024

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	0,00
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	**0,00**
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	**0,00**

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

3.5 TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISES DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l’exercice, l’OPC n’a pas fait l’objet d’opérations relevant de la règlementation SFTR.

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

4.1 POLITIQUE DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

« En sa qualité de société de gestion, Carmignac Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPC ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Dans les deux cas, Carmignac Gestion a défini une politique de sélection et d'évaluation de ses intermédiaires selon un certain nombre de critères dont vous pouvez retrouver la version actualisée sur le site internet **www.carmignac.com** ». Vous trouverez sur ce même site le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation.

4.2 CARACTÉRISTIQUES EXTRA-FINANCIÈRES

Au 31/12/2024, le produit financier était classé article 8 au sens de la Directive Européenne « SFDR ».
Les informations réglementaires requises se situent en annexe du présent rapport.

4.3 MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

La méthode utilisée pour déterminer le risque global du fonds est la méthode de la VaR (Value at Risk) relative par rapport à un portefeuille de référence (l'indicateur de référence du fonds est son portefeuille de référence), sur un historique de deux ans, avec un seuil de confiance à 99% sur 20 jours. Le niveau de levier attendu calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture est de 200% mais peut être plus élevé sous certaines conditions.

Les niveaux de VaR maximum, minimum et moyen au cours de l'exercice sont repris dans le tableau ci-dessous.

Au 31/12/2024, Carmignac Gestion utilise les données de VaR relative en ligne avec la méthodologie de suivi du risque global du portefeuille.

	VaR 99%, 20 jours		
	Min	Moyen	Max
Carmignac Investissements	9,07	11,71	16,59

4.4 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération de Carmignac Gestion SA est conçue en accord avec les règles européennes et nationales en matière de rémunération et de gouvernance comme définies par la Directive OPCVM du Parlement Européen et du Conseil n°2009/65/CE du 13 juillet 2009 et n°2014/91/UE du 23 Juillet 2014 et des orientations émises par l'ESMA en date du 14 octobre 2016 (ESMA/2016/575) et par la Directive AIFM du Parlement Européen et du Conseil n°2011/61/UE.

Elle promeut une gestion des risques saine et efficace et elle n'encourage pas la prise de risque excessive. Elle promeut notamment l'association des collaborateurs aux risques afin d'assurer que le Personnel Identifié soient pleinement engagé dans la performance à long terme de la Société.

La politique de rémunération a été approuvée par le conseil d'administration de la société de gestion. Les principes de cette politique sont examinés sur une base a minima annuelle par le comité de rémunération et de nomination et par le Conseil d'administration et adaptés au cadre réglementaire en constante évolution. Les détails de la politique de rémunération incluant une description de la manière dont la rémunération et les avantages sont calculés ainsi que les informations sur le comité de rémunération et de nomination peuvent être trouvés sur le site web suivant: www.carmignac.com. Un exemplaire sur papier de la politique de rémunération est mis à disposition gratuitement sur demande.

4.4.1 PARTIE VARIABLE : DÉTERMINATION ET ÉVALUATION

La rémunération variable dépend à la fois de la réussite individuelle du collaborateur et de la performance de la Société dans son ensemble.

L'enveloppe des rémunérations variables est déterminée en fonction du résultat Carmignac Gestion SA au cours de l'exercice écoulé, en veillant à ce que le niveau de fonds propres reste suffisant. Elle est ensuite distribuée entre les différents services en fonction de l'évaluation de leur performance et, au sein de chaque service, en fonction de l'évaluation des performances individuelles des collaborateurs.

Le montant de la part variable de la rémunération revenant à chaque collaborateur reflète sa performance et l'atteinte des objectifs qui lui ont été fixés par la Société.

Ces objectifs peuvent être de nature quantitative et/ou qualitative et sont liés à la fonction du collaborateur. Ils prennent en compte les comportements individuels afin d'éviter notamment les prises de risques à court terme. Il est notamment pris en compte la pérennité des actions menées par le salarié et leur intérêt à long et moyen terme pour l'entreprise, l'implication personnelle du collaborateur et la réalisation des tâches confiées.

4.4.2 EXERCICE 2023

La mise en œuvre de la politique de rémunération a fait l'objet au titre de l'exercice 2023 d'une évaluation interne et indépendante laquelle a vérifié le respect des politiques et procédures de rémunération adoptées par le Conseil d'administration de Carmignac Gestion.

4.4.3 EXERCICE 2024

Le rapport annuel du Conseil d'administration de Carmignac Gestion est accessible sur le site web de Carmignac (www.carmignac.com).

Année 2024	
Nombre de collaborateurs	170
Salaires fixes versés en 2024	14 814 665,53 €
Rémunérations variables totales versées en 2024	38 348 894,36 €
Rémunérations totales versées en 2024	53 163 559,89 €
> dont preneurs de risque	39 937 571,06 €
> dont non-preneurs de risque	13 225 988,83 €

Figure ci-après le tableau des rémunérations 2024 de Carmignac UK Limited, société de gestion agréée par la Financial Conduct Authority au Royaume-Uni, à qui la gestion de portefeuille est partiellement déléguée pour le FCP.

Année 2024	
Nombre de collaborateurs	85
Salaires fixes versés en 2024'	7 604 386,41 €
Rémunérations variables totales versées en 2024	27 068 624,66 €
Rémunérations totales versées en 2024	34 673 011,07 €
> dont preneurs de risque	29 685 814,02 €
> dont non-preneurs de risque	4 987 197,04 €

4.5 CHANGEMENTS SUBSTANTIELS INTERVENUS AU COURS DE L'ANNÉE

En date du 27 septembre 2024, plusieurs modifications ont été apportées à l'annexe SFDR du portefeuille. Ces modifications concernaient :

- L'objectif climatique, précisant que le fonds vise une réduction progressive des émissions de son portefeuille de 50 % en 2030, de 70 % en 2040 et de zéro net en 2050.
- La sélectivité avec un univers d'investissement initial est réduit de 25%.
- L'ajustement des fourchettes de notation START (outil de notation ESG propriétaire Carmignac) pour la réduction de l'univers d'investissement :
- L'ajout du cadre d'analyse ESG propre aux instruments dérivés.

BILAN DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	**3 781 207 936,27**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 781 207 936,27
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**0,00**
OPCVM	0,00
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	**0,00**
Instruments financiers à terme (G)	**17 119 360,90**
Opérations temporaires sur titres (H)	**0,00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**3 798 327 297,17**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**166 975 438,06**
Comptes financiers	**93 420 653,05**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**260 396 091,11**
Total de l'actif I+II	**4 058 723 388,28**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	3 117 243 779,80
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	12 276 699,06
Résultat net de l'exercice	733 017 690,33
Capitaux propres I	**3 862 538 169,19**
Passifs de financement II (*)	**0,00**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**3 862 538 169,19**
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	**1 031 767,89**
Emprunts (C) (*)	**0,00**
Autres passifs éligibles (D)	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**1 031 767,89**
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	169 617 245,43
Concours bancaires	25 536 205,77
Sous-total autres passifs IV	**195 153 451,20**
Total Passifs : I+II+III+IV	**4 058 723 388,28**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

COMPTE DE RÉSULTAT DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	31 472 376,49
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	460 896,48
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	3 482 440,22
Sous-total produits sur opérations financières	**35 415 713,19**
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-187 682,32
Sous-total charges sur opérations financières	**-187 682,32**
Total revenus financiers nets (A)	**35 228 030,87**
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-57 531 410,88
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-57 531 410,88**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**-22 303 380,01**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**1 101 609,51**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**-21 201 770,50**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	769 153 525,73
Frais de transactions externes et frais de cession	-31 844 594,63
Frais de recherche	-2 201 510,32
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**735 107 420,78**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**-44 871 864,16**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**690 235 556,62**

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	84 937 997,94
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-59 451,56
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**84 878 546,38**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**-20 894 642,17**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**63 983 904,21**
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	**0,00**
Impôt sur le résultat V (*)	**0,00**
Résultat net I + II + III + IV + V	**733 017 690,33**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLE DE CARMIGNAC INVESTISSEMENT

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES

A1. CARACTÉRISTIQUES ET ACTIVITÉ DE L'OPC À CAPITAL VARIABLE

A1a. STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

L'objectif du fonds est de surperformer son indicateur de référence, sur un horizon de placement recommandé de 5 ans. La recherche de performance se fait au travers d'une gestion active principalement sur les marchés actions, fondée sur l'analyse fondamentale des sociétés ainsi que sur les anticipations du gérant sur l'évolution de l'environnement économique et des conditions de marché.

En outre, le fonds cherche à investir de manière durable pour une croissance à long terme et met en œuvre une approche d'investissement socialement responsable. Les modalités d'application de la démarche d'investissement socialement responsable sont décrites dans l'annexe « Caractéristiques environnementales et/ou sociales » ci-dessous et sont disponibles sur le site internet www.carmignac.com.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	**3 966 647 857,55**	**3 893 878 417,82**	**2 976 506 730,04**	**3 294 167 802,06**	**3 862 538 169,19**
Part A CHF Acc Hdg en CHF					
Actif net en CHF	11 371 631,40	13 116 302,32	9 370 785,06	9 945 496,79	12 749 109,64
Nombre de titres	59 224,996	65 920,366	57 936,418	52 906,970	55 698,703
Valeur liquidative unitaire en CHF	192,00	198,97	161,74	187,98	228,89
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	22,19	42,24	-6,71	13,64	40,49
Capitalisation unitaire sur revenu en EUR	-4,81	-2,07	-1,22	-1,00	-1,26
Part A EUR Acc en EUR					
Actif net	3 539 656 443,73	3 473 732 343,60	2 659 197 480,52	2 813 217 482,69	3 297 095 089,53
Nombre de titres	2 050 369,083	1 935 300,354	1 814 011,454	1 613 797,476	1 512 790,507
Valeur liquidative unitaire	1 726,35	1 794,93	1 465,92	1 743,22	2 179,47
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	220,40	338,37	-134,09	76,64	408,81
Capitalisation unitaire sur revenu	-46,78	-20,13	-11,02	-8,87	-11,22
Part A EUR Y dis en EUR					
Actif net	22 894 439,68	26 410 567,28	21 611 260,03	24 347 412,28	29 877 431,90
Nombre de titres	115 213,595	127 840,623	128 144,973	122 873,896	122 326,106
Valeur liquidative unitaire	198,71	206,58	168,64	198,14	244,24
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,08	2,12	3,17	4,36
Plus et moins-values nettes unitaire non distribuées	73,47	112,34	94,79	100,36	141,97
Capitalisation unitaire sur revenu	-5,37	-2,33	-1,26	-1,01	-1,26

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Part E EUR Acc en EUR					
Actif net	393 582 775,63	381 076 816,29	286 208 106,40	307 064 980,47	336 625 665,49
Nombre de titres	1 595 280,075	1 496 749,191	1 386 770,070	1 260 548,319	1 113 776,251
Valeur liquidative unitaire	246,71	254,60	206,38	243,59	302,23
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	31,57	48,21	-18,95	10,74	56,90
Capitalisation unitaire sur revenu	-8,06	-4,83	-3,18	-2,92	-3,69
Part X EUR Acc en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	138 840 393,23	26 500,25
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	1 316 506,082	200,000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	105,46	132,50
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	2,02	24,59
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	-0,02	0,02
Part Z EUR Acc en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	185 328 198,16
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	1 859 365,000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	99,67
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,28
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	0,06

A2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.
NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.
Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :
FR0011269190 - Part A CHF Acc Hdg : Taux de frais maximum de 1,50% TTC
FR0010312660 - Part E EUR Acc : Taux de frais maximum de 2,25% TTC
FR0010148981 - Part A EUR Acc : Taux de frais maximum de 1,50% TTC
FR001400KIF0 - Part X EUR Acc : Taux de frais maximum de 1,50 TTC
FR0011269182 - Part A EUR Y dis : Taux de frais maximum de 1,50% TTC
FR001400TU23 - Part Z EUR Acc : Taux de frais maximum de 0,00 TTC

Les frais de gestion variables sont calculés selon la méthode suivante :

La commission de surperformance se fonde sur la comparaison sur l'exercice, entre la performance de chaque part du fonds (sauf pour les parts non hedgées) et l'indicateur de référence du fonds (le MSCI AC WORLD NR (USD), calculé en dollars par MSCI, dividendes net réinvestis, puis converti en euros). Concernant les parts non hedgées, la commission de surperformance est calculée sur la base de la performance de la part, comparée à la performance de l'indicateur de référence converti dans la devise de la part.
Dès lors que la performance depuis le début de l'exercice dépasse la performance de l'indicateur de référence et si aucune sous-performance passée ne doit encore être compensée, une provision quotidienne de 20% maximum de cette surperformance est constituée. En cas de sous-performance, par rapport à l'indicateur de référence, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20% maximum de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Pour les parts A et E, le taux effectif de la commission de surperformance est de 20%. Toute sous-performance de la part par rapport à l'Indicateur de référence au cours de la période de référence de 5 ans ou depuis le lancement de la part (la période la plus courte étant retenue) est compensée avant qu'une commission de surperformance ne devienne exigible. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance. La performance du fonds est représentée par la valeur de ses actifs bruts, nette de tous frais, avant provision de la commission de surperformance et en tenant compte des souscriptions et des rachats. **La commission de surperformance pourrait également être due si la part a surperformé l'indice de référence mais a affiché une performance négative.** Si le fonds est éligible à la provision d'une commission de surperformance, alors :

- En cas de souscriptions, un mécanisme de neutralisation de l'« effet volume » de ces parts souscrites dans le calcul de la commission de surperformance est appliqué. Il consiste à retirer systématiquement de la provision quotidienne la quote-part de la commission de surperformance effectivement provisionnée induite par ces nouvelles parts souscrites ;

- En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de surperformance correspondant aux parts rachetées est acquise à la société de gestion selon le principe de « cristallisation».

La totalité de la commission de surperformance est perçue par la société de gestion à la date de clôture de l'exercice.

Les frais de recherche sont provisionnés à chaque VL sur la base d'un budget annuel de 2 281 700 €.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part A EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part Z EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part A CHF Acc Hdg	Capitalisation	Capitalisation
Part E EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part X EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Part A EUR Y dis	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion

B. ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DE FINANCEMENT

B1. ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DE FINANCEMENT

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**3 294 167 802,06**
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	445 462 490,01
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-674 393 210,86
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-22 303 380,01
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	735 107 420,78
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	84 878 546,38
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-381 499,17
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**3 862 538 169,19**

B2. RECONSTITUTION DE LA LIGNE « CAPITAUX PROPRES » DES FONDS DE CAPITAL INVESTISSEMENT ET AUTRES VÉHICULES

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS AU COURS DE L'EXERCICE

B3a. NOMBRE D'ACTIONS SOUSCRITES ET RACHÉTÉES PENDANT L'EXERCICE

	En parts	En montant
Part A CHF Acc Hdg		
Parts souscrites durant l'exercice	9 074,102	2 129 084,96
Parts rachetées durant l'exercice	-6 282,369	-1 460 242,81
Solde net des souscriptions/rachats	2 791,733	668 842,15
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	55 698,703	
Part A EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	112 141,106	227 906 568,74
Parts rachetées durant l'exercice	-213 148,075	-430 839 426,16
Solde net des souscriptions/rachats	-101 006,969	-202 932 857,42
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 512 790,507	
Part A EUR Y dis		
Parts souscrites durant l'exercice	13 433,552	3 066 824,92
Parts rachetées durant l'exercice	-13 981,342	-3 139 749,98
Solde net des souscriptions/rachats	-547,790	-72 925,06
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	122 326,106	
Part E EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	75 439,548	21 252 363,07
Parts rachetées durant l'exercice	-222 211,616	-61 993 681,16
Solde net des souscriptions/rachats	-146 772,068	-40 741 318,09
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 113 776,251	
Part X EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	43 109,670	5 759 039,27
Parts rachetées durant l'exercice	-1 359 415,752	-176 960 110,75
Solde net des souscriptions/rachats	-1 316 306,082	-171 201 071,48
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	200,000	
Part Z EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	1 859 365,000	185 348 609,05
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	1 859 365,000	185 348 609,05
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 859 365,000	

B3b. COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT ACQUISES

	En montant
Part A CHF Acc Hdg	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part A EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part A EUR Y dis	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part E EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part X EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part Z EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. FLUX CONCERNANT LE NOMINAL APPELÉ ET REMBOURSÉ SUR L'EXERCICE

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. FLUX SUR LES PASSIFS DE FINANCEMENT

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE D'ACTIONS

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
A CHF Acc Hdg FR0011269190	Capitalisation	Capitalisation	CHF	12 749 109,64	55 698,703	228,89
A EUR Acc FR0010148981	Capitalisation	Capitalisation	EUR	3 297 095 089,53	1 512 790,507	2 179,47
A EUR Y dis FR0011269182	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	29 877 431,90	122 326,106	244,24
E EUR Acc FR0010312660	Capitalisation	Capitalisation	EUR	336 625 665,49	1 113 776,251	302,23
X EUR Acc FR001400KIF0	Capitalisation	Capitalisation	EUR	26 500,25	200,000	132,50
Z EUR Acc FR001400TU23	Capitalisation	Capitalisation	EUR	185 328 198,16	1 859 365,000	99,67

C. INFORMATIONS RELATIVES AUX EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

C1. PRÉSENTATION DES EXPOSITIONS DIRECTES PAR NATURE DE MARCHÉ ET D'EXPOSITION

C1a. EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ ACTIONS (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		ETATS-UNIS	TAIWAN	COREE DU SUD	FRANCE	DANEMARK
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	3 781 207,93	2 487 537,43	491 891,35	185 086,53	133 446,00	79 510,22
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	-150 807,57	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-42 057,89	NA	NA	NA	NA	NA
Total	**3 588 342,47**					

C1b. EXPOSITION SUR LE MARCHÉ DES OBLIGATIONS CONVERTIBLES - VENTILATION PAR PAYS ET MATURITÉ DE L'EXPOSITION

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DE TAUX (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES) - VENTILATION PAR NATURE DE TAUX

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	93 420,65	0,00	0,00	0,00	93 420,65
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-25 536,21	0,00	0,00	0,00	-25 536,21
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**67 884,44**

C1d. EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DE TAUX (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES) - VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	93 420,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-25 536,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**67 884,45**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DES DEVISES

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 TWD +/-	Devise 3 KRW +/-	Devise 4 DKK +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	2 572 662,55	491 891,36	185 086,53	79 510,22	268 947,49
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	3 142,13	1 217,70	0,00	19 649,55	90,90
Comptes financiers	65,38	0,02	0,00	0,00	2 442,77
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-4,01
Comptes financiers	-3 736,52	0,00	0,00	-19 648,21	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	10 174,69	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	3 373,25	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**2 585 681,48**	**493 109,08**	**185 086,53**	**79 511,56**	**271 477,15**

C1f. EXPOSITION DIRECTE AUX MARCHÉS DE CRÉDIT

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1g. EXPOSITION DES OPÉRATIONS FAISANT INTERVENIR UNE CONTREPARTIE

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
GOLDMAN SACHS INTL LTD	2 359,30	0,00
UBS EUROPE SE	1 193,22	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
JP Morgan	360,00	
GOLDMAN SACHS INTL LTD	950,00	
UBS EUROPE SE	1 137,38	
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	0,00	362,51
GOLDMAN SACHS INTL LTD	0,00	661,86
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. EXPOSITIONS INDIRECTES POUR LES OPC DE MULTI-GESTION

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. EXPOSITION SUR LES PORTEFEUILLES DE CAPITAL INVESTISSEMENT

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. EXPOSITION SUR LES PRÊTS POUR LES OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

D1. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Ventes à règlement différé	21 908 424,74
	Souscriptions à recevoir	142 515 078,12
	Dépôts de garantie en espèces	360 000,00
	Coupons et dividendes en espèces	2 191 935,20
Total des créances		**166 975 438,06**
Dettes		
	Achats à règlement différé	21 900 070,82
	Rachats à payer	144 247 399,49
	Frais de gestion fixe	1 154 864,09
	Frais de gestion variable	648 016,16
	Autres dettes	1 666 894,87
Total des dettes		**169 617 245,43**
Total des créances et des dettes		**-2 641 807,37**

D2. FRAIS DE GESTION, AUTRES FRAIS ET CHARGES

	31/12/2024
Part A CHF Acc Hdg	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	182 246,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part A EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	47 783 749,28
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	108 525,91
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part A EUR Y dis	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	420 546,18
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	604,53
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part E EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	7 433 550,38
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,25
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

	31/12/2024
Part X EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 063 302,82
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Frais de gestion variables provisionnés	43,66
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	538 842,06
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,38
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part Z EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

D3. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

D4. AUTRES INFORMATIONS

D4a. VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS, ÉMIS ET/OU GÉRÉS PAR LE GROUPE

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**0,00**

D5. DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

D5a. AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTES AUX REVENUS NETS

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	**-21 201 770,50**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	**-21 201 770,50**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-21 201 770,50**

Part A CHF Acc Hdg

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	**-70 267,59**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-70 267,59**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-70 267,59**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-70 267,59
Total	**-70 267,59**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part A EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	**-16 988 343,45**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-16 988 343,45**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-16 988 343,45**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-16 988 343,45
Total	**-16 988 343,45**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part A EUR Y dis

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	**-154 549,93**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-154 549,93**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-154 549,93**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-154 549,93
Total	**-154 549,93**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part E EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	**-4 115 567,79**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-4 115 567,79**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-4 115 567,79**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	-4 115 567,79
Total	**-4 115 567,79**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part X EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	**5,27**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**5,27**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**5,27**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	5,27
Total	**5,27**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part Z EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	**126 952,99**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**126 952,99**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**126 952,99**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	126 952,99
Total	**126 952,99**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b. AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTES AUX PLUS ET MOINS-VALUES RÉALISEES ET LATENTES NETTES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**690 235 556,62**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**690 235 556,62**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	12 276 699,06
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**702 512 255,68**

Part A CHF Acc Hdg

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**2 255 297,71**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**2 255 297,71**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**2 255 297,71**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	2 255 297,71
Total	**2 255 297,71**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part A EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**618 450 148,49**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**618 450 148,49**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**618 450 148,49**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	618 450 148,49
Total	**618 450 148,49**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part A EUR Y dis

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**5 623 554,33**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**5 623 554,33**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	12 276 699,06
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**17 900 253,39**
Affectation :	
Distribution	533 341,82
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	17 366 911,57
Capitalisation	0,00
Total	**17 900 253,39**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	122 326,106
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	4,36

Part E EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**63 379 815,20**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**63 379 815,20**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**63 379 815,20**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	63 379 815,20
Total	**63 379 815,20**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part X EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**4 919,47**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**4 919,47**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**4 919,47**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	4 919,47
Total	**4 919,47**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part Z EUR Acc

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**521 821,42**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**521 821,42**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**521 821,42**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	521 821,42
Total	**521 821,42**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS EN EUR

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**3 781 207 936,27**	**97,89**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**3 781 207 936,27**	**97,89**
Assurance			**5 440 625,17**	**0,14**
GLOBE LIFE INC	USD	50 518	5 440 625,17	0,14
Banques commerciales			**133 289 223,82**	**3,45**
GRUPO FINANCIERO BANORTE-O	MXN	4 250 000	26 444 435,67	0,68
KOTAK MAHINDRA BANK LTD	INR	2 150 000	43 315 031,64	1,12
UBS GROUP AG-REG	CHF	2 150 000	63 529 756,51	1,65
Biotechnologie			**26 906 426,75**	**0,70**
VERTEX PHARMACEUTICALS INC	USD	69 187	26 906 426,75	0,70
Conglomérats industriels			**46 136 283,33**	**1,19**
PARKER HANNIFIN CORP	USD	75 113	46 136 283,33	1,19
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			**66 196 929,02**	**1,71**
IQVIA HOLDINGS INC	USD	20 000	3 795 461,13	0,10
MERCADOLIBRE INC	USD	38 000	62 401 467,89	1,61
Equipement et services pour l'énergie			**135 143 408,98**	**3,50**
SCHLUMBERGER LTD	USD	3 650 000	135 143 408,98	3,50
Equipements électriques			**84 851 716,55**	**2,20**
EATON CORP PLC	USD	80 000	25 639 401,26	0,66
LOTES CO LTD	TWD	340 000	19 579 743,93	0,51
NVENT ELECTRIC PLC	USD	240 000	15 797 585,71	0,41
PRYSMIAN SPA	EUR	250 000	15 415 000,00	0,40
SINBON ELECTRONICS CO LTD	TWD	1 091 010	8 419 985,65	0,22
Equipements et fournitures médicaux			**19 006 470,30**	**0,49**
LANTHEUS HOLDINGS INC	USD	220 000	19 006 470,30	0,49
Equipements et instruments électroniques			**28 504 345,73**	**0,74**
AMPHENOL CORP-CL A	USD	425 000	28 504 345,73	0,74
Grands magasins et autres			**23 414 775,47**	**0,61**
VIPSHOP HOLDINGS LTD - ADR	USD	1 800 000	23 414 775,47	0,61
Hôtels, restaurants et loisirs			**47 330 724,47**	**1,23**
ELITE MATERIAL CO LTD	TWD	2 600 000	47 330 724,47	1,23
Industrie aérospatiale et défense			**74 235 000,00**	**1,92**
SAFRAN SA	EUR	350 000	74 235 000,00	1,92

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Logiciels			**362 015 181,07**	**9,37**
CADENCE DESIGN SYS INC	USD	131 000	38 010 873,97	0,98
METSO CORP	EUR	2 000 000	17 960 000,00	0,46
MICROSOFT CORP	USD	340 000	138 396 909,71	3,59
O'REILLY AUTOMOTIVE INC	USD	28 000	32 064 123,61	0,83
SERVICENOW INC	USD	34 000	34 808 382,42	0,90
SYNOPSYS INC	USD	215 000	100 774 891,36	2,61
Machines			**38 657 267,02**	**1,00**
GENERAL ELECTRIC	USD	240 000	38 657 267,02	1,00
Marches de capitaux			**37 929 502,66**	**0,98**
TRADEWEB MARKETS INC-CLASS A	USD	300 000	37 929 502,66	0,98
Médias et services interactifs			**165 379 526,80**	**4,28**
ALPHABET INC-CL A	USD	750 000	137 107 677,45	3,55
META PLATFORMS INC-CLASS A	USD	50 000	28 271 849,35	0,73
Métaux et minerais			**16 389 183,97**	**0,42**
CARPENTER TECHNOLOGY	USD	100 000	16 389 183,97	0,42
Ordinateurs et périphériques			**40 120 217,98**	**1,04**
CHICONY ELECTRONICS CO LTD	TWD	1 250 000	5 596 737,40	0,14
GETAC HOLDINGS CORP	TWD	2 700 000	8 430 453,91	0,22
INNODISK CORP	TWD	1 418 189	9 106 928,67	0,24
LITE-ON TECHNOLOGY CORP	TWD	4 000 000	11 723 692,02	0,30
SIMPLO TECHNOLOGY CO LTD	TWD	450 000	5 262 405,98	0,14
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			**23 524 616,12**	**0,61**
DANAHER CORP	USD	20 000	4 433 606,95	0,11
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	USD	38 000	19 091 009,17	0,50
Produits alimentaires			**12 409 850,31**	**0,32**
KEYSIGHT TECHNOLOGIES IN	USD	80 000	12 409 850,31	0,32
Produits chimiques			**38 410 091,74**	**0,99**
LINDE PLC	USD	95 000	38 410 091,74	0,99
Produits pharmaceutiques			**181 198 566,26**	**4,69**
DAIICHI SANKYO CO LTD	JPY	1 990 439	53 228 666,04	1,38
ELI LILLY & CO	USD	65 000	48 459 681,31	1,25
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	949 900	79 510 218,91	2,06
Produits pour l'industrie du bâtiment			**7 141 436,92**	**0,18**
TAIWAN SAKURA CORP	TWD	2 900 000	7 141 436,92	0,18
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			**814 008 375,13**	**21,08**
ASML HOLDING NV	EUR	24 000	16 288 800,00	0,42
BROADCOM INC	USD	500 000	111 945 919,85	2,90
KLA CORP	USD	11 000	6 693 693,87	0,17

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
NVIDIA CORP	USD	1 050 000	136 170 449,06	3,53
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	KRW	2 950 000	102 951 214,58	2,67
SK HYNIX INC	KRW	720 000	82 135 310,79	2,13
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	TWD	11 300 000	357 822 986,98	9,26
Services aux collectivités			**97 656 363,54**	**2,53**
BLOCK INC	USD	1 050 000	86 180 106,23	2,23
GUDENG PRECISION INDUSTRIAL	TWD	800 000	11 476 257,31	0,30
Services aux entreprises			**7 705 746,00**	**0,20**
INTERGLOBE AVIATION LTD	INR	150 000	7 705 746,00	0,20
Services aux professionnels			**36 916 948,33**	**0,96**
EQUIFAX INC	USD	150 000	36 916 948,33	0,96
Services financiers diversifiés			**246 096 813,13**	**6,37**
INTERCONTINENTAL EXCHANGE IN	USD	600 000	86 340 898,12	2,24
MASTERCARD INC - A	USD	125 000	63 564 703,04	1,65
S&P GLOBAL INC	USD	200 000	96 191 211,97	2,48
Services liés aux technologies de l'information			**13 406 758,85**	**0,35**
SWIGGY LTD	INR	1 366 153	8 330 708,63	0,22
VEEVA SYSTEMS INC-CLASS A	USD	25 000	5 076 050,22	0,13
Soins et autres services médicaux			**501 511 492,03**	**12,98**
CENCORA INC	USD	530 000	114 997 971,99	2,98
CENTENE CORP	USD	2 950 000	172 584 258,81	4,46
ELEVANCE HEALTH INC	USD	222 000	79 088 169,97	2,05
MCKESSON CORP	USD	245 000	134 841 091,26	3,49
Technologies des soins de santé			**15 467 889,91**	**0,40**
DOXIMITY INC-CLASS A	USD	300 000	15 467 889,91	0,40
Textiles, habillement et produits de luxe			**113 024 037,18**	**2,93**
HERMES INTERNATIONAL	EUR	25 500	59 211 000,00	1,53
LULULEMON ATHLETICA INC	USD	100 000	36 929 985,51	0,96
SKECHERS USA INC-CL A	USD	260 000	16 883 051,67	0,44
Transport maritime			**66 393 150,91**	**1,72**
CANADIAN PACIFIC KANSAS CITY	CAD	950 000	66 393 150,91	1,72
Transport routier et ferroviaire			**7 502 655,72**	**0,19**
DIDI GLOBAL INC	USD	1 700 000	7 502 655,72	0,19
Vente par correspondance			**247 886 335,10**	**6,42**
AMAZON.COM INC	USD	1 170 000	247 886 335,10	6,42
Total			**3 781 207 936,27**	**97,89**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISES

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

E3a. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - ACTIONS

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
APPLE INC 02/2025 PUT 210	3 000	240 463,54	0,00	-4 280 477,06
APPLE INC 03/2025 PUT 180	2 300	111 057,46	0,00	-1 501 794,50
APPLE INC 08/2025 PUT 210	2 500	1 183 003,38	0,00	-9 310 642,20
CVS HEALTH CORP 03/2025 PUT 50	5 000	3 534 524,38	0,00	-14 674 326,41
EURO STOXX 50 03/2025 PUT 4800	1 000	1 048 000,00	0,00	-19 339 121,00
EURO STOXX 50 04/2025 PUT 4500	4 000	2 344 000,00	0,00	-39 167 840,00
INTEL CORP 03/2025 PUT 15	30 000	985 031,39	0,00	-6 389 666,83
NASDAQ 100 INDEX 02/2025 PUT 19500	45	727 909,22	0,00	-14 975 356,31
NASDAQ 100 INDEX 05/2025 PUT 20600	30	2 057 411,88	0,00	-22 097 781,87
S&P 500 INDEX 05/2025 PUT 5850	85	1 335 292,13	0,00	-19 070 567,58
Sous-total 2.		**13 566 693,38**	**0,00**	**-150 807 573,76**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
GS ARM HOLDIN 1230	-35 000	369 435,06	0,00	-4 169 579,91
GS INTEL CORP 1230	-375 000	1 448 575,57	0,00	-7 260 985,03
GS LVMH MOET 1230	-12 500	0,00	-482 595,47	-7 943 750,00
GS PALANTIR T 1230	-100 000	0,00	-179 263,77	-7 303 718,01
JP MORGAN AG FRANKFU	-50 000	0,00	-362 514,40	-3 949 000,00
SBUX GS USD 1230	-50 000	541 284,40	0,00	-4 406 084,02
UBS ARM HOLDINGS 123	-15 000	215 816,32	0,00	-1 786 962,82
UBS INTEL COR 1230	-225 000	869 145,34	0,00	-4 356 591,02
UBS STARBUCKS 1230	-10 000	108 256,88	0,00	-881 216,80
Sous-total 4.		**3 552 513,57**	**-1 024 373,64**	**-42 057 887,61**
Total		**17 119 206,95**	**-1 024 373,64**	**-192 865 461,37**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - TAUX D'INTÉRÊTS

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - DE CHANGE

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - SUR RISQUE DE CREDIT

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME - AUTRES EXPOSITIONS

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME OU DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISES UTILISÉS EN COUVERTURE D'UNE CATÉGORIE D'ACTION

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
G5/A/CHF/EUR/250131	0,00	-1 402,90	CHF	176 574,57	EUR	-177 977,47	FR0011269190
G5/A/CHF/EUR/250131	0,00	-0,30	CHF	151,37	EUR	-151,67	FR0011269190
G5/A/CHF/EUR/250131	0,21	0,00	CHF	75,29	EUR	-75,08	FR0011269190
G5/A/CHF/EUR/250131	0,00	-5 991,05	CHF	13 606 502,44	EUR	-13 612 493,49	FR0011269190
G5/A/EUR/CHF/250131	1,10	0,00	EUR	248,39	CHF	-247,29	FR0011269190
G5/A/EUR/CHF/250131	152,64	0,00	EUR	40 216,66	CHF	-40 064,02	FR0011269190
Total	**153,95**	**-7 394,25**		**13 823 768,72**		**-13 831 009,02**	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E5. SYNTHÈSE DE L'INVENTAIRE

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	3 781 207 936,27
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	16 094 833,31
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-7 240,30
Autres actifs (+)	260 396 091,11
Autres passifs (-)	-195 153 451,20
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	**3 862 538 169,19**

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part A CHF Acc Hdg	CHF	55 698,703	228,89
Part A EUR Acc	EUR	1 512 790,507	2 179,47
Part A EUR Y dis	EUR	122 326,106	244,24
Part E EUR Acc	EUR	1 113 776,251	302,23
Part X EUR Acc	EUR	200,000	132,50
Part Z EUR Acc	EUR	1 859 365,000	99,67

CARMIGNAC INVESTISSEMENT

COMPTES ANNUELS
29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	**0,00**	**0,00**
DÉPÔTS	**0,00**	**0,00**
INSTRUMENTS FINANCIERS	**3 192 687 506,54**	**2 869 483 491,91**
Actions et valeurs assimilées	**3 192 687 506,54**	**2 869 483 491,91**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 192 687 506,54	2 869 483 491,91
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	**0,00**	**0,00**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	**0,00**	**0,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**0,00**	**0,00**
CRÉANCES	**191 894 291,74**	**11 944 313,66**
Opérations de change à terme de devises	10 533 941,62	9 585 479,88
Autres	181 360 350,12	2 358 833,78
COMPTES FINANCIERS	**86 788 311,53**	**120 937 890,37**
Liquidités	86 788 311,53	120 937 890,37
TOTAL DE L'ACTIF	**3 471 370 109,81**	**3 002 365 695,94**

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	3 159 054 121,48	3 258 667 979,62
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	11 647 651,01	14 396 066,24
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	141 687 703,26	-271 893 233,59
Résultat de l'exercice (a,b)	-18 221 673,69	-24 664 082,23
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**3 294 167 802,06**	**2 976 506 730,04**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	**177 202 307,75**	**25 734 084,63**
Opérations de change à terme de devises	10 400 388,40	9 569 808,14
Autres	166 801 919,35	16 164 276,49
COMPTES FINANCIERS	**0,00**	**124 881,27**
Concours bancaires courants	0,00	124 881,27
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	**3 471 370 109,81**	**3 002 365 695,94**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	3 454 540,43	613 954,16
Produits sur actions et valeurs assimilées	28 644 395,42	27 877 854,52
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	100,42
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	**32 098 935,85**	**28 491 909,10**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	46,80
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	138 742,48	760 247,27
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	**138 742,48**	**760 294,07**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**31 960 193,37**	**27 731 615,03**
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4) (*)	51 459 437,59	53 035 394,44
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**-19 499 244,22**	**-25 303 779,41**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	1 277 570,53	639 697,18
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**-18 221 673,69**	**-24 664 082,23**

(*) Les frais de recherche sont compris dans le poste "Frais de gestion et dotations aux amortissements".

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :
FR0011269182 - Part A EUR Y dis : Taux de frais maximum de 1,50% TTC
FR0011269190 - Part A CHF Acc Hdg : Taux de frais maximum de 1,50% TTC
FR0010312660 - Part E EUR Acc : Taux de frais maximum de 2,25% TTC

FR0010148981 - Part A EUR Acc : Taux de frais maximum de 1,50% TTC
FR001400KIF0 - Part X EUR Acc : Taux de frais maximum de 1,50 TTC
Les frais de gestion variables sont calculés selon la méthode suivante :

La commission de surperformance se fonde sur la comparaison sur l'exercice, entre la performance de chaque part du fonds (sauf pour les parts non hedgées) et l'indicateur de référence du fonds (le MSCI AC WORLD NR (USD), calculé en dollars par MSCI, dividendes net réinvestis, puis converti en euros). Concernant les parts non hedgées, la commission de surperformance est calculée sur la base de la performance de la part, comparée à la performance de l'indicateur de référence converti dans la devise de la part.
Dès lors que la performance depuis le début de l'exercice dépasse la performance de l'indicateur de référence et si aucune sous-performance passée ne doit encore être compensée, une provision quotidienne de 20% maximum de cette surperformance est constituée. En cas de sous-performance, par rapport à l'indicateur de référence, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20% maximum de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Pour les parts A et E, le taux effectif de la commission de surperformance est de 20%. Toute sous-performance de la part par rapport à l'Indicateur de référence au cours de la période de référence de 5 ans ou depuis le lancement de la part (la période la plus courte étant retenue) est compensée avant qu'une commission de surperformance ne devienne exigible. Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette nouvelle année en sous-performance. La performance du fonds est représentée par la valeur de ses actifs bruts, nette de tous frais, avant provision de la commission de surperformance et en tenant compte des souscriptions et des rachats. **La commission de surperformance pourrait également être due si la part a surperformé l'indice de référence mais a affiché une performance négative.** Si le fonds est éligible à la provision d'une commission de surperformance, alors :

- En cas de souscriptions, un mécanisme de neutralisation de l'« effet volume » de ces parts souscrites dans le calcul de la commission de surperformance est appliqué. Il consiste à retirer systématiquement de la provision quotidienne la quote-part de la commission de surperformance effectivement provisionnée induite par ces nouvelles parts souscrites ;

- En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de surperformance correspondant aux parts rachetées est acquise à la société de gestion selon le principe de « cristallisation».

La totalité de la commission de surperformance est perçue par la société de gestion à la date de clôture de l'exercice.

Les frais de recherche sont provisionnés à chaque VL sur la base d'un budget annuel de 2 281 700 €

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Parts A CHF Acc Hdg	Capitalisation	Capitalisation
Parts A EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Parts A EUR Y dis	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts E EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Parts X EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**2 976 506 730,04**	**3 893 878 417,82**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	365 786 627,95	340 837 882,54
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-588 685 730,08	-558 641 868,59
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	421 083 116,17	322 877 134,55
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-222 033 796,40	-757 947 544,91
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 194 557,69	2 006 040,13
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-949 779,15	-6 019 156,09
Frais de transactions	-24 188 766,69	-35 886 494,18
Différences de change	-34 038 426,36	142 215 063,21
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	419 258 836,18	-341 498 803,80
Différence d'estimation exercice N	*559 435 579,56*	*140 176 743,38*
Différence d'estimation exercice N-1	*-140 176 743,38*	*-481 675 547,18*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	*0,00*	*0,00*
Différence d'estimation exercice N-1	*0,00*	*0,00*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-266 323,07	-10 161,23
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-19 499 244,22	-25 303 779,41
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**3 294 167 802,06**	**2 976 506 730,04**

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	**0,00**	**0,00**
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	**0,00**	**0,00**
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**0,00**	**0,00**
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	**0,00**	**0,00**

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	86 788 311,53	2,63
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	86 788 311,53	2,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 CHF		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	2 128 624 660,29	64,62	144 893 549,13	4,40	100 290 582,64	3,04	342 024 875,70	10,38
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	19 244 144,95	0,58	0,00	0,00	22 389 267,12	0,68	387 164,69	0,01
Comptes financiers	8 472 489,48	0,26	15 822,12	0,00	444 666,17	0,01	283 367,68	0,01
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	16 832 039,06	0,51	0,00	0,00	25 205,35	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Achat à terme de devise	10 519 190,02
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	14 751,60
	Ventes à règlement différé	38 802 993,22
	Souscriptions à recevoir	140 450 183,02
	Coupons et dividendes en espèces	2 107 173,88
TOTAL DES CRÉANCES		**191 894 291,74**
DETTES		
	Vente à terme de devise	14 936,12
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	10 385 452,28
	Achats à règlement différé	21 559 057,40
	Rachats à payer	141 237 002,31
	Frais de gestion fixe	1 156 007,24
	Collatéraux	10 000,00
	Autres dettes	2 839 852,40
TOTAL DES DETTES		**177 202 307,75**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**14 691 983,99**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part A CHF Acc Hdg		
Parts souscrites durant l'exercice	3 155,285	575 192,24
Parts rachetées durant l'exercice	-8 184,733	-1 494 451,81
Solde net des souscriptions/rachats	-5 029,448	-919 259,57
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	52 906,970	
Part A EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	135 802,467	216 736 489,30
Parts rachetées durant l'exercice	-336 016,445	-547 569 890,56
Solde net des souscriptions/rachats	-200 213,978	-330 833 401,26
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 613 797,476	
Part A EUR Y dis		
Parts souscrites durant l'exercice	8 146,079	1 480 366,32
Parts rachetées durant l'exercice	-13 417,156	-2 450 717,27
Solde net des souscriptions/rachats	-5 271,077	-970 350,95
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	122 873,896	
Part E EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	39 125,350	8 736 115,36
Parts rachetées durant l'exercice	-165 347,101	-37 170 670,44
Solde net des souscriptions/rachats	-126 221,751	-28 434 555,08
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 260 548,319	
Part X EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	1 316 506,082	138 258 464,73
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	1 316 506,082	138 258 464,73
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 316 506,082	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part A CHF Acc Hdg	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part A EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part A EUR Y dis	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part E EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part X EUR Acc	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts A CHF Acc Hdg	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	149 702,93
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts A EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	42 007 607,07
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts A EUR Y dis	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	343 459,65
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts E EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	6 671 230,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,25
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts X EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	5 737,39
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**0,00**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-18 221 673,69	-24 664 082,23
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	**-18 221 673,69**	**-24 664 082,23**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts A CHF Acc Hdg		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-52 955,56	-70 870,89
Total	**-52 955,56**	**-70 870,89**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts A EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-14 330 320,92	-20 007 423,54
Total	**-14 330 320,92**	**-20 007 423,54**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts A EUR Y dis		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-124 247,00	-162 625,90
Total	**-124 247,00**	**-162 625,90**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts E EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-3 684 552,41	-4 423 161,90
Total	**-3 684 552,41**	**-4 423 161,90**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts X EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-29 597,80	0,00
Total	**-29 597,80**	**0,00**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	11 647 651,01	14 396 066,24
Plus et moins-values nettes de l'exercice	141 687 703,26	-271 893 233,59
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**153 335 354,27**	**-257 497 167,35**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts A CHF Acc Hdg		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	721 806,11	-388 876,70
Total	**721 806,11**	**-388 876,70**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts A EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	123 684 362,41	-243 242 430,63
Total	**123 684 362,41**	**-243 242 430,63**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts A EUR Y dis		
Affectation		
Distribution	389 510,25	271 667,34
Plus et moins-values nettes non distribuées	12 331 675,45	12 147 315,08
Capitalisation	0,00	0,00
Total	**12 721 185,70**	**12 418 982,42**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	122 873,896	128 144,973
Distribution unitaire	**3,17**	**2,12**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts E EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	13 546 982,59	-26 284 842,44
Total	**13 546 982,59**	**-26 284 842,44**

	29/12/2023	30/12/2022
Parts X EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 661 017,46	0,00
Total	**2 661 017,46**	**0,00**

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	**3 287 704 950,47**	**3 966 647 857,55**	**3 893 878 417,82**	**2 976 506 730,04**	**3 294 167 802,06**
Parts A CHF Acc Hdg en CHF					
Actif net en CHF	7 777 099,14	11 371 631,40	13 116 302,32	9 370 785,06	9 945 496,79
Nombre de titres	53 918,072	59 224,996	65 920,366	57 936,418	52 906,970
Valeur liquidative unitaire en CHF	144,23	192,00	198,97	161,74	187,98
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes en EUR	14,10	22,19	42,24	-6,71	13,64
Capitalisation unitaire sur résultat en EUR	-2,57	-4,81	-2,07	-1,22	-1,00
Parts A EUR Acc en EUR					
Actif net	2 936 067 777,50	3 539 656 443,73	3 473 732 343,60	2 659 197 480,52	2 813 217 482,69
Nombre de titres	2 273 068,238	2 050 369,083	1 935 300,354	1 814 011,454	1 613 797,476
Valeur liquidative unitaire	1 291,67	1 726,35	1 794,93	1 465,92	1 743,22
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	95,00	220,40	338,37	-134,09	76,64
Capitalisation unitaire sur résultat	-25,86	-46,78	-20,13	-11,02	-8,87
Parts A EUR Y dis en EUR					
Actif net	17 935 250,73	22 894 439,68	26 410 567,28	21 611 260,03	24 347 412,28
Nombre de titres	120 599,906	115 213,595	127 840,623	128 144,973	122 873,896
Valeur liquidative unitaire	148,71	198,71	206,58	168,64	198,14
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,05	0,00	0,08	2,12	3,17
+/- values nettes unitaire non distribuées	48,10	73,47	112,34	94,79	100,36
Capitalisation unitaire sur résultat	-2,97	-5,37	-2,33	-1,26	-1,01
Parts E EUR Acc en EUR					
Actif net	326 547 277,22	393 582 775,63	381 076 816,29	286 208 106,40	307 064 980,47
Nombre de titres	1 757 092,500	1 595 280,075	1 496 749,191	1 386 770,070	1 260 548,319
Valeur liquidative unitaire	185,84	246,71	254,60	206,38	243,59
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	13,73	31,57	48,21	-18,95	10,74
Capitalisation unitaire sur résultat	-4,96	-8,06	-4,83	-3,18	-2,92

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Parts X EUR Acc en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	138 840 393,23
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	1 316 506,082
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	105,46
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	2,02
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,02

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
PUMA SE	EUR	708 471	35 791 954,92	1,08
TOTAL ALLEMAGNE			**35 791 954,92**	**1,08**
BELGIQUE				
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	855 579	49 982 925,18	1,52
TOTAL BELGIQUE			**49 982 925,18**	**1,52**
CANADA				
CANADIAN PACIFIC KANSAS CITY	CAD	835 404	60 128 899,74	1,82
ORYX PETROLEUM CORP LTD	CAD	7 791 333	748 858,04	0,02
TOTAL CANADA			**60 877 757,78**	**1,84**
CHINE				
DIDI GLOBAL INC	USD	8 765 386	31 343 207,98	0,95
KE HOLDINGS INC	USD	1 619 913	23 771 139,94	0,72
TOTAL CHINE			**55 114 347,92**	**1,67**
COREE DU SUD				
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD	KRW	948 221	52 320 557,88	1,59
TOTAL COREE DU SUD			**52 320 557,88**	**1,59**
DANEMARK				
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	1 185 188	110 989 897,82	3,37
TOTAL DANEMARK			**110 989 897,82**	**3,37**
ETATS-UNIS				
ADVANCED MICRO DEVICES INC	USD	968 810	129 282 833,57	3,93
ALPHABET- A	USD	378 170	47 821 995,47	1,45
AMAZON.COM INC	USD	958 915	131 894 758,61	4,00
ATLASSIAN CORP -CLASS A	USD	210 817	45 394 406,93	1,37
BAXTER INTL INC	USD	2 204 235	77 142 737,61	2,34
BILL Holdings Inc	USD	520 520	38 445 866,84	1,16
BIOGEN IDEC INC	USD	150 364	35 223 547,98	1,07
BLOCK INC	USD	637 453	44 635 848,05	1,36
CAPITAL ONE FINANCIAL CORP	USD	236 920	28 121 984,70	0,85
DEERE & CO	USD	23 192	8 395 224,77	0,25
ELI LILLY & CO	USD	351 462	185 465 286,78	5,63
ESTEE LAUDER COMPANIES INC -A-	USD	469 832	62 203 349,48	1,89
FORTINET	USD	651 043	34 495 583,93	1,04
FREEPORT-MCMORAN INC	USD	713 131	27 481 995,81	0,84
GENERAL ELECTRIC CO	USD	748 117	86 436 584,18	2,63
HUMANA INC	USD	149 428	61 928 785,30	1,88
INTERCONTINENTALEXCHANGE GROUP	USD	818 751	95 190 504,62	2,89
MASTERCARD INC	USD	80 449	31 061 696,46	0,95
MERCADOLIBRE	USD	13 102	18 639 675,08	0,56
Meta Platforms - A	USD	462 406	148 167 498,99	4,50
MICROSOFT CORP	USD	389 379	132 550 653,29	4,03
MONGODB INC	USD	43 786	16 205 953,11	0,49
NVIDIA CORP	USD	244 562	109 638 341,23	3,33
SALESFORCE INC	USD	211 343	50 344 269,24	1,53

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SCHLUMBERGER LTD	USD	711 801	33 532 905,48	1,02
SNAP INC - A	USD	3 533 449	54 154 068,32	1,65
SP GLOBAL	USD	180 242	71 878 156,74	2,19
STRYKER CORP	USD	59 260	16 064 816,55	0,48
TMOBILE US INC	USD	570 857	82 854 752,92	2,52
TRADEWEB MARKETS INC-CLASS A	USD	278 960	22 950 151,45	0,69
WAL-MART IN COM USD0.10	USD	224 633	32 058 473,23	0,97
TOTAL ETATS-UNIS			**1 959 662 706,72**	**59,49**
FRANCE				
ESSILORLUXOTTICA	EUR	235 062	42 687 259,20	1,29
HERMES INTERNATIONAL	EUR	66 196	127 016 884,80	3,86
L'OREAL	EUR	63 254	28 505 415,10	0,87
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	55 276	40 550 473,60	1,23
SAFRAN SA	EUR	97 449	15 539 217,54	0,47
TOTAL FRANCE			**254 299 250,24**	**7,72**
ILES CAIMANS				
ALIBABA GROUP HOLDING LTD ADR	USD	1 004 094	70 454 285,01	2,14
TOTAL ILES CAIMANS			**70 454 285,01**	**2,14**
INDE				
KOTAK MAHINDR BANK	INR	792 931	16 459 507,17	0,50
TOTAL INDE			**16 459 507,17**	**0,50**
JERSEY				
GLENCORE XSTRATA	GBP	6 801 957	37 057 341,18	1,12
TOTAL JERSEY			**37 057 341,18**	**1,12**
MEXIQUE				
GRUPO FINANCIERO BANORTE SAB DE CV	MXN	1 886 700	17 222 326,33	0,53
TOTAL MEXIQUE			**17 222 326,33**	**0,53**
PAYS-BAS				
AIRBUS SE	EUR	725 578	101 421 292,84	3,08
ASML HOLDING NV	EUR	51 868	35 358 415,60	1,07
TOTAL PAYS-BAS			**136 779 708,44**	**4,15**
ROYAUME-UNI				
ASTRAZENECA PLC	GBP	881 561	107 836 207,95	3,27
LINDE PLC	USD	43 956	16 302 298,14	0,50
TOTAL ROYAUME-UNI			**124 138 506,09**	**3,77**
SINGAPOUR				
SEA LTD-ADR	USD	738 916	27 091 022,50	0,82
TOTAL SINGAPOUR			**27 091 022,50**	**0,82**
SUISSE				
NESTLE SA-REG	CHF	56 868	5 964 503,26	0,19
UBS GROUP AG	CHF	3 359 960	94 326 079,38	2,86
TOTAL SUISSE			**100 290 582,64**	**3,05**
TAIWAN				
TAIWAN SEMICONDUCTOR	TWD	4 811 194	84 154 828,72	2,56
TOTAL TAIWAN			**84 154 828,72**	**2,56**
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**3 192 687 506,54**	**96,92**
TOTAL Actions et valeurs assimilées			**3 192 687 506,54**	**96,92**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Créances			**191 894 291,74**	**5,82**
Dettes			**-177 202 307,75**	**-5,37**
Comptes financiers			**86 788 311,53**	**2,63**
Actif net			**3 294 167 802,06**	**100,00**

Parts A EUR Y dis	**EUR**	**122 873,896**	**198,14**
Parts A CHF Acc Hdg	**CHF**	**52 906,970**	**187,98**
Parts A EUR Acc	**EUR**	**1 613 797,476**	**1 743,22**
Parts X EUR Acc	**EUR**	**1 316 506,082**	**105,46**
Parts E EUR Acc	**EUR**	**1 260 548,319**	**243,59**

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part A EUR Y dis

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	389 510,25	EUR	3,17	EUR
TOTAL	389 510,25	EUR	3,17	EUR

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénominaton du Produit: CARMIGNAC INVESTISSEMENT
Identifiant d'entité juridique: 96950039YSR2SSH77885

Caractéristiques environnementales et / ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

☐ **Oui** ☒ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** __%

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé **investissements durables ayant un objectif social :** __%

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 86.6% d'investissements durables

- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds applique des approches « *best-in-universe* » (identification des sociétés qui offrent des activités durables) et « *best-effort* » (approche consistant à privilégier les émetteurs démontrant une amélioration ou de bonnes perspectives de leurs pratiques et de leurs performances ESG dans le temps) afin d'investir de manière durable : 1) intégration ESG, 2) filtrage négatif, 3) filtrage positif via une approche basée sur l'alignement aux objectifs de développement durable des Nations unies, 4) responsabilité actionnariale pour promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales, et 5) suivi des principales incidences négatives (*principal adverse impacts*– « PAI »).

Aucun manquement aux caractéristiques environnementales et sociales promues n'a été identifié au cours de l'année.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Ce fonds utilise les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut :

1) **Taux de couverture de l'analyse ESG :** L'intégration ESG, au travers de la notation ESG effectuée via la plateforme ESG propriétaire « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory) de Carmignac, comprenant des notes ESG internes et externes, est appliquée à au moins 90% des titres (hors liquidités et produits dérivés). En 2024, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 100% des titres détenus, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.

2) **Réduction de l'univers d'investissement** (minimum 20% de la portion actions du portefeuille) : L'univers d'investissement initial est l'indice MSCI AC WORLD NR index. Cet univers est réduit au minimum de 20% par l'application des filtres ci-dessous :

   a. **Exclusions à l'échelle de la société de gestion :** les activités et pratiques non durables sont identifiées à l'aide d'une approche fondée sur les normes et règles internationales dans les domaines suivants : (a) controverses concernant les principes directeurs de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation international du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) production de charbon thermique, (d) producteurs d'énergie, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
   b. **Filtrage négatif propre au fonds :** les entreprises ayant un score START globale de « D » ou « E » (notation de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les entreprises ayant un score START de « E » (notation de « E » à « A ») sur les pilier environnementaux ou sociaux sont exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les entreprises ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (notation de « C » à « AAA ») sont à priori exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les entreprises ayant une note MSCI global « CCC » ou « B » (notation de « E » à « A ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du fonds si elles ont une notation START de C ou plus.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

En 2024, l'univers d'investissement du fonds était activement réduit de 22.3%, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.

3) **Filtrage positif (investissement responsable) :** au minimum 50% de l'actif net du fonds est investi en actions de sociétés considérées comme alignées avec les objectifs de développement durable des Nations Unies. Les niveaux minimaux d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 5% et 15% de l'actif net du fonds.

   Un investissement / émetteur est aligné lorsqu'au moins l'un des trois seuils suivants est atteint :
   a. **Produits et services :** 50% au moins du chiffre d'affaires provient de biens et services liés à au moins l'un des 9 objectifs de développement durable des Nations unies (sur 17) suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre & assainissement, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables (12) Consommation et production responsables ; ou
   b. **Dépenses d'investissement (« CapEx » pour *capital expenditures*) :** 30% au moins des dépenses d'investissement de capital le sont dans des activités commerciales liées à au moins l'un des 9 objectifs de développement durable des Nations unies (sur 17) suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre & assainissement, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, innovation

et infrastructure, (11) Villes et communautés durables (12) Consommation et production responsables ; ou

c. **Opérations :**
   i. L'émetteur obtient le statut « aligné », pour l'alignement opérationnel, pour au moins 3 des 17 objectifs de développement durable des Nations unies, déterminé sur la base d'éléments probants fournis par cet émetteur concernant ses politiques, pratiques et objectifs en lien avec ces objectifs de développement durable. Le statut « aligné » correspond à un score d'alignement opérationnel supérieur ou égal à + 2 (sur une échelle allant de - 10 à + 10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe sélectionné par la société de gestion ; et
   ii. L'émetteur ne s'est vu attribuer le statut « non aligné », pour l'alignement opérationnel, sur aucun des 17 objectifs de développment durable des Nations unies. Le statut « non aligné » correspond à un score d'alignement opérationnel inférieur ou égal à - 2 (sur une échelle allant de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe sélectionné par la société de gestion.

Ces seuils représentent une intentionalité significative de l'émetteur à l'égard de l'activité contributive.

En 2024, 86.6% de l'actif net du fonds était investi en actions de sociétés alignées positivement à l'un des ODD décrits ci-dessus en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre. Les niveaux d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 42.3% et 44.3% de l'actif net du fonds, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.

4) Responsabilité actionnariale : les engagements ESG des entreprises contribuant à une meilleure sensibilisation aux politiques de développement durable des entreprises et à leur amélioration sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote, et (d) participation aux assemblées d'actionnaires (ou de détenteur d'obligations). En 2024, nous avons effectué 70 engagements auprès de 54 sociétés et 1 entité souveraine au niveau de Carmignac, et 21 sociétés au niveau du fonds Carmignac Investissement. Nous avons exercé nos droits d'actionnaires pour près de 96.15% des assemblées où nous détenions des actions.

5) Principales incidences négatives (*principal adverse impacts*– « PAI ») : concernant le suivi des principales incidences négatives, et conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288, le fonds suit 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires, et 2 indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissements durables par rapport à ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre (GES), empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif). Les émetteurs souverains font l'objet d'un suivi des violations de normes sociales de leur intensité de GES.

Veuillez trouver ci-dessous les performances des indicateurs concernant les principales incidences négatives pour l'année 2024, basé sur la moyenne des données à fin de trimestre, pour les portions actions et obligations d'entreprise du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
Scope 1 GES	Scope 1 emissions GES	44,415.47	99.85%
Scope 2 GES	Scope 2 emissions GES	24,874.08	99.85%
Scope 3 GES	A partir du 1er Janvier 2023, Scope 3 émissions GES	806,327.30	99.90%
Total GES	Total émissions GES	861,979.08	99.85%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	241.38	99.85%
Niveau d'intensité GES	Intensité GES entreprises	693.67	99.85%
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	6%	99.85%
Part de la consommation et de la production d'énergie non-renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	63%	94.62%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - Total	0.21	99.27%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur A	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur A (Agriculture, sylviculture et pêche)	-	99.27%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur B	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur B (Mines et carrières)	0.32	99.27%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur C	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur C (Fabrication)	0.19	99.27%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur D	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur D (Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	-	99.27%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur E	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur E (approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et activités d'assainissement)	-	99.27%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur F	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur F (Construction)	0.07	99.27%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur G	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur G (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.07	99.27%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur H	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur H (Transport et stockage)	2.46	99.27%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur L	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur L (Activités immobilières)	-	99.27%
Biodiversité	Part des investissements réalisés dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans des endroits sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones	8%	99.90%
Emissions liées à l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	1.08%

Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	9.20	84.09%
Usage d'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises (en mètres cubes) par million d'euros de revenus	0.00	16.79%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	-	99.94%
Absence de processus et de contrôle de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises ne disposant pas de politiques pour contrôler le respect des principes de Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00	99.80%
Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes	Ecart salarial moyen non ajusté entre les sexes dans les entreprises	13%	64.05%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Rapport moyen entre le nombre de femmes et d'hommes membres su conseil d'administration dans les entreprises	33%	99.85%
Exposition à des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	-	99.90%
Taux de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	199.86	78.94%

…et par rapport aux périodes précédentes ?

Ce fonds utilise les indicateurs de durabilité suivants pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut :

1) **Taux de couverture de l'analyse ESG :** L'intégration ESG, au travers de la notation ESG effectuée via la plateforme ESG propriétaire « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory) de Carmignac, comprenant des notes ESG internes et externes, est appliquée à au moins 90% des titres (hors liquidités et produits dérivés). En 2023, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 100% des titres détenus, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.

2) **Réduction de l'univers d'investissement** (minimum 20% de la portion actions du portefeuille) :
   a. **Exclusions à l'échelle de la société de gestion :** les activités et pratiques non durables sont identifiées à l'aide d'une approche fondée sur les normes et règles internationales dans les domaines suivants : (a) controverses concernant les principes directeurs de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation international du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) production de charbon thermique, (d) producteurs d'énergie, (e) tabac, (f) divertissement pour adultes.
   b. **Filtrage négatif propre au fonds :** Les positions du portefeuille actions ayant une notation MSCI inférieure à 1,4 (sur une échelle de notation de 0 à 10) sur les piliers environnementaux ou sociaux, ou ayant une notation MSCI globale de « CCC » (sur une échelle de notation de AAA à CCC) sont a priori exclues de l'univers d'investissement du

fonds. Les entreprises ayant obtenu un score START de « C » et plus (sur une échelle de notation de « A » à « E ») peuvent réintégrer le fonds à la suite d'une analyse ad hoc par le gérant (pouvant impliquer un engagement auprès de l'émetteur.

En 2023, la part actions a été réduite de 20.7% par rapport à son univers d'investissement de départ, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.

Nous avons changé notre méthode de réduction d'univers en décembre 2023 afin d'éliminer tout biais qui pourrait mener à des différences significatives entre la composition des indices constituant ces univers et celle du portefeuille du fonds. C'est pourquoi la moyenne de réduction d'univers présentée plus haut est composée de la réduction d'univers non repondérée au T1 T2 T3 et de la réduction d'univers repondérée au T4 2023.

3) **Filtrage positif (investissement responsable) :** au minimum 50% de l'actif net du fonds est investi en actions de sociétés considérées comme alignées avec les objectifs de développement durable des Nations Unies. Les niveaux minimaux d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 5% et 15% de l'actif net du fonds.

Un investissement / émetteur est aligné lorsqu'au moins l'un des trois seuils suivants est atteint :

c. **Produits et services :** 50% au moins du chiffre d'affaires provient de biens et services liés à au moins l'un des 9 objectifs de développement durable des Nations unies (sur 17) suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre & assainissement, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables (12) Consommation et production responsables ; ou

d. **Dépenses d'investissement (« CapEx » pour *capital expenditures*) :** 30% au moins des dépenses d'investissement de capital le sont dans des activités commerciales liées à au moins l'un des 9 objectifs de développement durable des Nations unies (sur 17) suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre & assainissement, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables (12) Consommation et production responsables ; ou

e. **Opérations :**

   i. L'émetteur obtient le statut « aligné », pour l'alignement opérationnel, pour au moins 3 des 17 objectifs de développement durable des Nations unies, déterminé sur la base d'éléments probants fournis par cet émetteur concernant ses politiques, pratiques et objectifs en lien avec ces objectifs de développement durable. Le statut « aligné » correspond à un score d'alignement opérationnel supérieur ou égal à + 2 (sur une échelle allant de - 10 à + 10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe sélectionné par la société de gestion ; et

   ii. L'émetteur ne s'est vu attribuer le statut « non aligné », pour l'alignement opérationel, sur aucun des 17 objectifs de développment durable des Nations unies. Le statut « non aligné » correspond à un score d'alignement opérationnel inférieur ou égal à - 2 (sur une échelle allant de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe sélectionné par la société de gestion.

Ces seuils représentent une intentionalité significative de l'émetteur à l'égard de l'activité contributive.
En 2023, 70.0% de l'actif net du fonds était investi en actions de sociétés alignées positivement à l'un des ODD décrits ci-dessus. Les niveaux d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 29.5% et 40.5% de l'actif net du fonds, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.

Notre définition de l'investissement durable a changé en juillet 2023 pour intégrer l'alignement des ODD sur les opérations et une modification du seuil d'alignement des dépenses d'investissement (« CapEx), qui est passé de 30 % à 50 %. Par conséquent, le pourcentage moyen d'investissements durables indiqué ci-dessus reflète la définition de l'investissement durable en place à ce moment-là : en utilisant la définition précédente pour les T1 et T2 et la définition actuelle pour les T3 et T4 2023 respectivement.

4) **Responsabilité actionnariale :** les engagements ESG des entreprises contribuant à une meilleure sensibilisation aux politiques de développement durable des entreprises et à leur amélioration sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote, et (d) participation aux assemblées d'actionnaires (ou de détenteur d'obligations). En 2023, Carmignac s'est engagé auprès de 60 sociétés, et 16 sociétés au niveau du fonds Carmignac Investissement. Nous avons exercé nos droits d'actionnaires pour près de 96.7% des assemblées où nous détenions des actions.

5) **Objectif de faible intensité carbone :** le fonds vise des émissions de carbone inférieures de 30% à celles de l'indice de référence MSCI AC World (USD) (dividendes nets réinvestis), mesurées mensuellement par l'intensité carbone (TCO_2/mUSD de revenus convertis en euros ; agrégé au niveau du portefeuille (Scope 1 et 2 du GHG Protocol)). En 2023, les émissions carbones du fonds Carmignac Investissement étaient 75.3% inférieures à celles de son indice de référence, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.

6) **Principales incidences négatives (*principal adverse impacts*– « PAI ») :** concernant le suivi des principales incidences négatives, et conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288, le fonds suit 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires, et 2 indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissements durables par rapport à ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre (GES), empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif). Les émetteurs souverains font l'objet d'un suivi des violations de normes sociales de leur intensité de GES.

En 2023, nous avons remplacé Impact Cubed par MSCI comme fournisseur de données pour le suivi des PAI, car MSCI offrait une plus grande transparence et une plus grande flexibilité pour construire nos propres outils à partir des données brutes fournies par MSCI.

Veuillez trouver ci-dessous les performances des indicateurs concernant les principales incidences négatives pour l'année 2023, basé sur la moyenne des données à fin de trimestre, pour les portions actions et obligations d'entreprise du portefeuille :

Indicateurs PAI	Sur la base des données communiquées par l'entreprise	Fonds	Couverture
Scope 1 GES	Scope 1 emissions GES	23127.51	98.53%
Scope 2 GES	Scope 2 emissions GES	18742.13	98.53%
Scope 3 GES	A partir du 1er Janvier 2023, Scope 3 émissions GES	888713.16	98.53%
Total GES	Total émissions GES	924956.94	98.53%
Empreinte carbone	Empreinte carbone	313.89	98.53%
Niveau d'intensité GES	Intensité GES entreprises	710.10	98.53%
Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements dans les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	6%	98.53%
Part de la consommation et de la production d'énergie non-renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable des entreprises, provenant de sources d'énergie non renouvelables par comparaison aux sources d'énergies renouvelables, exprimée en pourcentage	61%	86.45%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - Total	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - Total	0.20	89.30%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur A	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur A (Agriculture, sylviculture et pêche)	0.00	89.30%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur B	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur B (Mines et carrières)	0.64	89.30%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur C	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur C (Fabrication)	0.14	89.30%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur D	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur D (Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné)	0.92	89.30%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur E	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur E (approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et activités d'assainissement)	0.00	89.30%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur F	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur F (Construction)	0.00	89.30%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur G	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur G (Commerce de gros et de détail ; réparation d'automobiles et de motocycles)	0.06	89.30%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur H	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur H (Transport et stockage)	2.00	89.30%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - NACE Secteur L	Consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises, par secteur à fort impact climatique - NACE Secteur L (Activités immobilières)	0.00	89.30%
Biodiversité	Part des investissements réalisés dans des entreprises dont les sites/opérations sont situés dans des endroits sensibles du point de vue de la biodiversité et dont les activités impactent négativement ces zones	0%	98.53%

Emissions liées à l'eau	Tonnes d'émissions dans l'eau générées par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	0.00	3.62%
Déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises par million d'EUR investi, exprimé en moyenne pondérée	59.57	49.72%
Usage d'eau et recyclage	Quantité moyenne d'eau consommée et récupérée par les entreprises (en mètres cubes) par million d'euros de revenus	0.00	8.86%
Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans des entreprises qui ont été impliquées dans des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.00	99.87%
Absence de processus et de contrôle de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part des investissements dans les entreprises ne disposant pas de politiques pour contrôler le respect des principes de Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, ou de mécanismes de traitement des plaintes en cas de violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0.39	98.53%
Ecart de rémunération non ajusté entre les sexes	Ecart salarial moyen non ajusté entre les sexes dans les entreprises	10%	23.57%
Diversité des sexes au sein du conseil d'administration	Rapport moyen entre le nombre de femmes et d'hommes membres su conseil d'administration dans les entreprises	37%	97.30%
Exposition à des armes controversées	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées	0.00	98.71%
Taux de rémunération excessif des PDG	Ratio moyen, au sein des entreprises bénéficiaires, entre la rémunération totale annuelle de la personne la mieux rémunérée et la rémunération totale annuelle médiane de l'ensemble des salariés (à l'exclusion de la personne la mieux rémunérée).	567.70	69.88%

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Le fonds a investit au minimum 50% de son actif net en actions de sociétés qui s'alignent positivement sur les objectifs d'investissement durable des Nations unies considérés.

Les niveaux minimaux d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 5% et 15% de l'actif net du fonds.

Comme mentionné ci-dessus, un émetteur est considéré comme aligné lorsqu'au moins l'un des trois seuils suivants est atteint :

a. **Produits et services :** 50% au moins du chiffre d'affaires provient de biens et services liés à au moins l'un des 9 objectifs de développement durable des Nations unies (sur 17) suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre & assainissement, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables (12) Consommation et production responsables ; ou
b. **Dépenses d'investissement (« CapEx » pour *capital expenditures*) :** 30% au moins des dépenses d'investissement de capital le sont dans des activités commerciales liées à au moins

l'un des 9 objectifs de développement durable des Nations unies (sur 17) suivants : (1) Pas de pauvreté, (2) faim « zéro », (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre & assainissement, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructure, (11) Villes et communautés durables (12) Consommation et production responsables ; ou

c. Opérations :

i. L'émetteur obtient le statut « aligné », pour l'alignement opérationnel, pour au moins 3 des 17 objectifs de développement durable des Nations unies, déterminé sur la base d'éléments probants fournis par cet émetteur concernant ses politiques, pratiques et objectifs en lien avec ces objectifs de développement durable. Le statut « aligné » correspond à un score d'alignement opérationnel supérieur ou égal à 2 (sur une échelle allant de -10 à +10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe sélectionné par la société de gestion ; et

ii. L'émetteur ne s'est vu attribuer le statut « non aligné », pour l'alignement opérationel, sur aucun des 17 objectifs de développment durable des Nations unies. Le statut « non aligné » correspond à un score d'alignement opérationnel inférieur ou égal à - 2 (sur une échelle allant de - 10 à + 10), tel que déterminé par le fournisseur de notation externe. Ces seuils de 50% représentent une intentionnalité significative de l'entreprise au regard de l'activité contributrice et de ses projets de croissance.

Pour de plus amples informations sur ces objectifs de développement durables des Nations unies, veuillez consulter https://sdgs.un.org/goals.

En 2024, 86.6% de l'actif net du fonds était investi en actions de sociétés alignées positivement à l'un des ODD décrits ci-dessus en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre. Les niveaux d'investissements durables avec des objectifs environnementaux et sociaux sont respectivement de 42.3% et 44.3% de l'actif net du fonds, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

La société de gestion a utilisé les mécanismes suivants pour s'assurer que les investissement responsables du fonds ne causent de préjudice important à aucun des un objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social :

1) **Réduction de l'univers d'investissement** (minimum 20% de la portion actions et de la portion obligations d'entreprise du portefeuille) :
   i) **Exclusions à l'échelle de la société de gestion :** les activités et pratiques non durables sont identifiées à l'aide d'une approche fondée sur les normes et règles internationales dans les domaines suivants : (a) controverses concernant les principes directeurs de l'OCDE, la Déclaration de l'Organisation international du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (b) armes controversées, (c) production de charbon thermique, (d) producteurs d'énergie, (f) tabac, (g) divertissement pour adultes.
   ii) **Filtrage négatif propre au fonds :** les entreprises ayant une score START globale de « D » ou « E » (notation de « E » à « A ») sont exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les Entreprises ayant un score START de « E » (notation de « E » à « A ») sur les pilier environnementaux ou sociaux sont exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les entreprises ayant une notation MSCI globale de « CCC » ou « B » (notation de « C » à « AAA ») sont à priori exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les Entreprises ayant une note MSCI global « CCC » ou « B » (notation de « E » à « A ») peuvent réintégrer l'univers d'investissement du Compartiment si elles ont une notation START de C ou plus.

2) **Responsabilité actionnariale :** les engagements ESG des entreprises contribuant à une meilleure sensibiliation aux politiques de développement durable des entreprises et à leur amélioration sont mesurés par les indicateurs suivants : (a) niveau d'engagement actif et politiques de vote, (b) nombre d'engagements, (c) taux de vote, et (d) participation aux assemblées d'actionnaires (ou de détenteur d'obligations).

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'hommes et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les indicateurs concernant les incidences négatives sont suivis sur une base trimestrielle. Les incidences négatives sont identifiées selon leur degré de gravité. Après discussion avec l'équipe d'investissement concernée, un plan d'action est établi comprenant un calendrier d'exécution.

Le dialogue avec l'entreprise est généralement le plan d'action privilégié pour influencer l'atténuation des incidences négatives par l'entreprise concernée, auquel cas l'engagement de l'entreprise est inclus dans le plan d'engagement trimestriel de Carmignac, conformément à la politique d'engagement de Carmignac. Un désinvestissement peut être envisagé avec une stratégie de sortie prédéterminée dans les limites de cette politique.

Les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La société de gestion applique un processus de filtrage des controverses relatives aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme pour tous les investissements dans le fonds.

La société de gestion agit conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), à la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail et aux lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) permettant aux entreprises multinationales d'évaluer les normes qui leurs sont applicables, y compris, sans que cela soit limitatif, les violations des droits de l'homme, le droit du travail et les pratiques standard liées au climat.

Le fonds applique un processus de filtrage des controverses pour tous ses investissements. Les entreprises qui ont commis des controverses importantes contre l'environnement, les droits de l'homme et le droit international du travail, pour citer les principales infractions, sont exclues. Ce processus de filtrage fonde l'identification des controverses sur les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises et sur les principes du Pacte mondial des Nations unies et est communément appelé « filtrage normatif », intégrant un filtrage restrictif contrôlé et mesuré via le système ESG propriétaire de Carmignac « START ». Une notation et une recherche de controverse d'entreprise sont appliquées en utilisant des données extraites d'ISS ESG comme base de données de recherche.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

La société de gestion s'est engagée à appliquer les normes techniques de réglementation (dits « RTS ») visées à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 qui qualifient 16 indicateurs environnementaux et sociaux obligatoires, et 2 indicateurs facultatifs pour démontrer l'impact des investissements durables par rapport à ces indicateurs : émissions de gaz à effet de serre (GES), empreinte carbone, intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité, rejets dans l'eau, ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, utilisation et recyclage de l'eau (choix facultatif), violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, mixité au sein des organes de gouvernance, exposition à des armes controversées, ratio de rémunération excessif (choix facultatif). Les émetteurs souverains font l'objet d'un suivi des violations de normes sociales de leur intensité de GES.

Dans le cadre de sa stratégie PAI, Carmignac identifie les entreprises qui sous-performent l'indice de référence en termes d'indicateurs PAI. Notre fournisseur de données tiers, MSCI, nous permet de suivre l'impact de nos fonds pour chaque PAI.

Les valeurs PAI du fonds sont comparées aux valeurs de l'indice de référence. Lorsque le PAI du fonds sous performe l'indice de référence au-delà d'un certain seuil, nous recherchons les entreprises qui contribuent le plus à la sous-performance du PAI en question. Ces sociétés sont considérées comme des valeurs aberrantes.
L'identification des valeurs aberrantes pour chaque indicateur PAI nous permet d'engager le dialogue avec les entreprises afin de nous assurer qu'elles s'engagent à réduire leur impact. Nous avons identifié que Samsung était l'un des principaux contributeurs à la sous-performance de Carmignac Investissement pour l'indicateur PAI relatif aux déchets dangereux en 2023. Nous nous sommes engagés avec Samsung en 2024, étant donné que cet engagement n'était pas spécifiquement axé sur l'indicateur PAI relatif aux déchets dangereux, nous envisagerons un engagement de suivi avec Samsung sur cet indicateur PAI en 2025 et nous nous assurerons que des mesures appropriées sont mises en œuvre.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Veuillez trouver ci-dessous les 15 principaux investissements de 2024 basés sur la moyenne des données à fin de mois, pour les portions actions du portefeuille :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
TAIWAN SEMICONDUCTOR	Technologies de l'Information	6.67%	Taiwan
AMAZON.COM INC	Consommation Discrétionnaire	5.57%	Etats-Unis
NOVO NORDISK A/S	Santé	4.46%	Danemark
MICROSOFT CORP	Technologies de l'Information	4.05%	Etats-Unis
ALPHABET INC	Services de Télécommunication	3.98%	Etats-Unis
NVIDIA CORP	Technologies de l'Information	3.52%	Etats-Unis
SCHLUMBERGER	Énergie	3.12%	Etats-Unis
HERMES INTERNATIONAL	Consommation Discrétionnaire	3.03%	France
FACEBOOK INC	Services de Télécommunication	2.60%	Etats-Unis
INTERCONTINENTAL EXCHANGE	Finance	2.43%	Etats-Unis
SAMSUNG ELECTRONICS	Technologies de l'Information	2.33%	Coree du Sud
CENTENE CORP	Santé	2.15%	Etats-Unis
ELI LILLY & CO	Santé	2.09%	Etats-Unis
CENCORA INC	Santé	2.08%	Etats-Unis
S&P GLOBAL INC	Finance	1.96%	Etats-Unis

Source: Carmignac, 31.12.2024

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Quelle était la proportion d'investissement liés à la durabilité ?

En 2024, 86.6% de l'actif net du fonds étaient consacrés à des investissements durables (alignés avec des objectifs de développement durable), en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.

Quelle était l'allocation des actifs ?

90% au moins des investissements du fonds ont vocation à atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement. En 2024, le taux de couverture de l'analyse ESG était de 100% des titres du portefeuille (hors liquidités et produits dérivés) , en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.

Proportion minimale d'investissements durables :
Le fonds effectue des investissements durables en ce qu'il investit au moins 50% de son actif net en actions de sociétés alignées positivement sur les objectifs de développement durable des

Nations unies. En dehors de ce minimum d'investissements durables de 50% de l'actif net, le fonds pourra cibler des entreprises dont les produits et services, investissement en CapEx et les opérations ne sont pas alignés sur les objectifs de développement durable considérés.
En 2024, 86.6% de l'actif net du fonds étaient consacrés à des investissements durables (alignés avec des objectifs de développement durable).

Les niveaux minimums d'investissements promeuvant des caractéristiques E/S, ayant des objectifs environnementaux et sociaux seront respectivement de 5% et 15% des actifs nets du Fonds. En 2024, ces proportions étaient respectivement de 42.3% et 44.3% de l'actif net du Fonds, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.

Proportion de #2 Autres investissements :
Lorsque les investissements se situent en dehors de la limite minimale de 90% intégrant les caractéristiques environnementales et sociales, l'analyse ESG peut ne pas avoir été effectuée. En 2024, cette proportion est de 0% de l'actif net du Fonds, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.

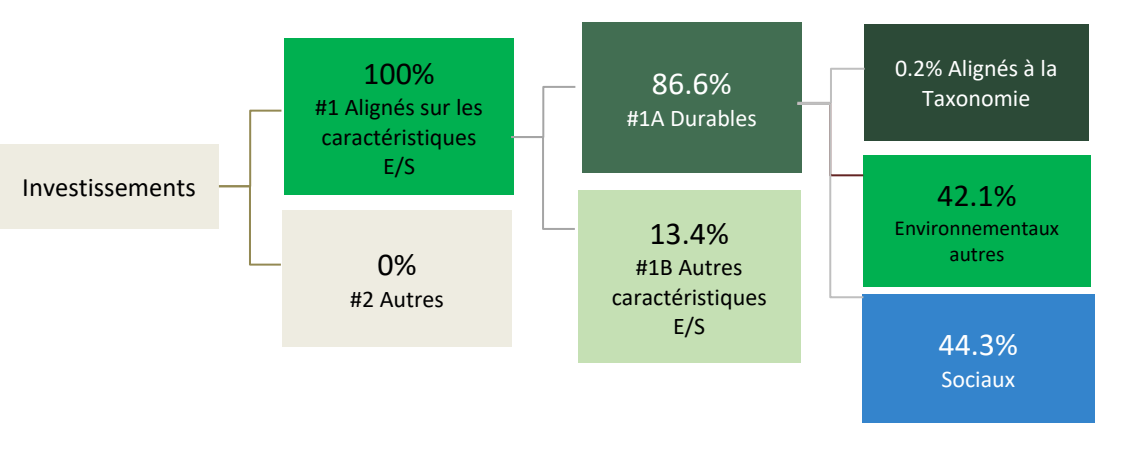

La catégorie #1 Aligné sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie #2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :**
-La sous-catégorie **#1A Durable** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
-La sous-catégorie **#1B Autres E/S caractéristiques** couvrant les investissements alignés avec les caractéristiques environnemental et social qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Veuillez trouver ci-dessous les principaux secteurs économiques dans lesquels les investissements ont été réalisés en 2024, basés sur la moyenne des données à fin de mois, pour la portion actions du portefeuille :

Secteurs économiques	% d'actifs
Technologies de l'Information	29.61%
Santé	20.46%
Consommation Discrétionnaire	13.26%
Finance	11.83%
Industrie	10.38%
Services de Télécommunication	7.86%
Énergie	3.20%
Équipements et services liés au pétrole et au gaz	3.20%
Biens de Consommation de Base	1.65%
Matériaux	1.26%
Immobilier	0.03%

Le reste du portefeuille était investi dans du cash et des dérivés à hauteur de 0.46%.

Source: Carmignac, 31.12.2024

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés à la taxonomie de l'UE ?

Le fonds a un objectif environnemental lié aux Objectifs de Développement Durable et non à la Taxomomie Européenne. Au 31/12/2024, son alignement à la taxonomie de l'UE était de 0.2%.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE[2] ?

☐ Oui:

☒ Dans le gaz fossile ☒ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non:

[2] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si ellles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

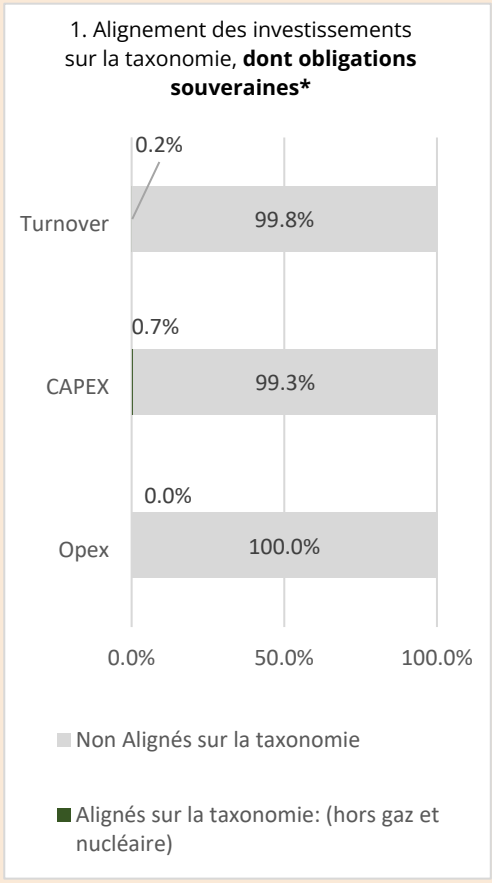

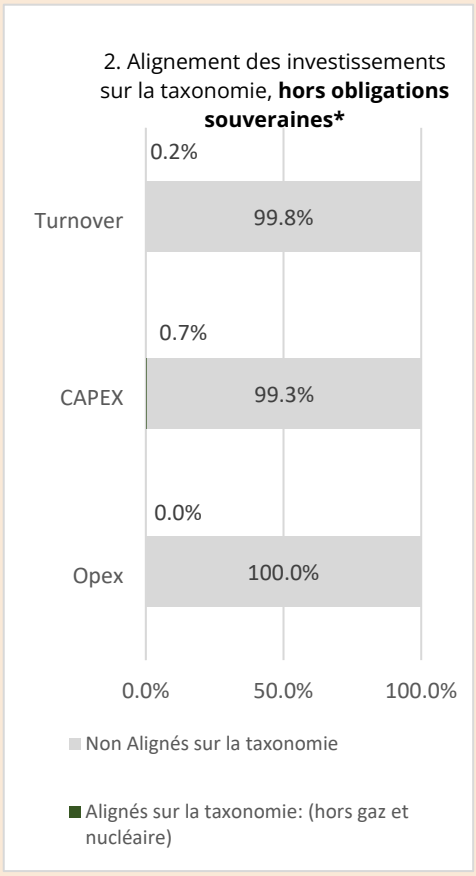

** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE.

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Non applicable.

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le fonds a un objectif environnemental lié aux Objectifs de Développement Durable et non à la Taxomomie Européenne. Au 29/12/2023, son alignement à la taxonomie de l'UE était de 0.38%.

Quelle était la part d'investissement durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le niveau d'investissements durables ayant un objectif environnemental mais qui ne sont pas alignés sur la taxonomie de l'UE est de 42.1 % de l'actif net en 2024, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

En 2024, la part d'investissements durables ayant un objectif social était de 44.3 % de l'actif net du fonds, en moyenne, basée sur les données de fin de trimestre.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

La part restante du portefeuille (c'est-à-dire en dehors de la proportion minimale de 90%) peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales mais n'est pas systématiquement couverte par l'analyse ESG. Ces actifs peuvent comprendre des instruments dérivés ou des titres ayant fait l'objet d'une introduction en bourse, et dont l'analyse ESG peut être réalisée postérieurement à l'acquisition dudit instrument financier par le fonds. Les liquidités (et instruments équivalents), ainsi que les dérivés (utilisés à des fins de couverture ou d'exposition) sont également inclus sous « #2 Autres ».

L'ensemble des actifs du fonds (hors liquidités et instruments dérivés) appliquent des filtres et des exclusions sectoriels et normatifs négatifs garantissant un minimum des garanties environnementales sociales.

En outre, le processus d'exclusion assurant le respect du principe consistant à ne pas causer de préjudice important l'absence de préjudice significatif, et le suivi des incidences négatives s'appliquant à l'ensemble des actifs du fonds.

Au niveau des émetteurs (actions et obligations d'entreprise), les investissements qui ne sont pas des investissements durables sont examinés pour s'assurer qu'ils respectent les normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de normes du travail et de lutte contre la corruption, par le biais d'un filtrage des controverses (approche « basée sur les normes »). Ces investissements sont soumis à un examen des garanties minimales pour s'assurer que leurs activités commerciales sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Les considérations environnementales, sociales et de gouvernance sont intégrées aux instruments permettant une exposition synthétique au travers du cadre appliqué aux instruments dérivés, tel que détaillé ci-dessous. L'approche adoptée dépendra du type d'instrument dérivé utilisé par le fonds : dérivé sur sous-jacent unique ou dérivé sur un indice.

Instruments dérivés sur sous-jacent unique

Les instruments dérivés avec une exposition courte à une seule valeur sous-jacente ne font pas l'objet de vérifications supplémentaires liées à l'ESG. L'émetteur sous-jacent peut figurer dans les

listes d'exclusion du fonds dans la mesure où signaler un manque de confiance dans une entreprise présentant de mauvaises caractéristiques ESG en vendant à découvert ce titre est considéré comme raisonnable dans la poursuite de l'équilibre des objectifs d'investissement des porteurs. Ces instruments dérivés ne sont pas soumis à une notation START. Les instruments dérivés avec une exposition longue à un unique émetteur sous-jacent sont soumis à la même politique d'intégration ESG que les positions physiques longues en actions et/ou en dettes d'entreprise, le cas échéant. Ces instruments doivent satisfaire aux mêmes critères d'intégration ESG, tels que décrits dans cette annexe.

Instruments dérivés sur un indice sous-jacent

Les instruments dérivés sur un indice, qu'ils aient une exposition longue ou courte, peuvent faire l'objet de vérifications supplémentaires pour s'assurer de leur éligibilité à l'actif du fonds, en fonction de leur objectif.

- Objectif de couverture et de gestion efficace de portefeuille : les instruments dérivés sur indice acquis par le fonds à des fins de couverture ne sont pas analysés à des fins ESG.

- Objectif d'exposition : un instrument dérivé sur indice peut être acquis par le fonds à des fins d'exposition dans la mesure où il présente les caractéristiques suivantes, s'il est détenu pendant plus d'un mois:
    - Indice concentré (5 composants ou moins) : l'indice ne doit pas avoir de composants figurant dans la liste d'exclusion du fonds.
    - Indice large (plus de 5 composants) : l'indice doit être composé en majorité significative (>80% d'exposition) d'entreprises qui ne figurent pas dans la liste d'exclusion du fonds.

De plus, la note ESG moyenne pondérée de l'indice doit être supérieure à BBB (MSCI) ou C (START), et la couverture ESG de l'indice (MSCI ou START) doit être supérieure à 90%.

L'indicateur de référence du fonds reste en dehors du champ d'application de ce cadre applicable aux instruments dérivés sur indice et n'est pas pris en compte à des fins ESG.

Le fonds applique un calcul de compensation (compensation d'une position longue avec des positions courtes équivalentes sur l'émetteur concerné) dans le but de mesurer les impacts négatifs.

L'ensemble des actifs du fonds (hors liquidités et instruments dérivés) sont soumis à des filtres sectoriels et d'exclusion basés sur les normes, garantissant des garanties environnementales et sociales minimales.

En outre, le processus d'exclusion, l'absence de préjudice important et le suivi des incidences négatives s'appliquent à l'ensemble des actifs du fonds.

En 2024, aucun produit dérivé n'a été utilisé pour atteindre les characteristiques environmentales et sociales promues par le fond.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Intégration ESG

En 2024, nous avons introduit un nouveau modèle dans certains de nos fonds afin d'atteindre les objectifs des accords de Paris. Les objectifs climatiques du portefeuille ont été fixés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % en 2030, de 70 % en 2040 et d'atteindre le zéro net en 2050. L'année de référence pour les objectifs climatiques du portefeuille est 2018.

En 2024, nous avons amélioré notre processus de réduction de l'univers en repondérant chaque émetteur dans l'univers initial du fonds. L'univers d'investissement est repondéré afin d'éliminer les biais de capitalisation, géographiques et sectoriels qui pourraient entraîner des différences significatives entre la composition de ces indices et celle du portefeuille du Compartiment.

En 2024, nous avons également formalisé notre processus d'intégration ESG des instruments CLO (« collateralised loan obligation »). L'analyse ESG est réalisée pour une partie significante des instruments CLO. L'analyse adhoc des caractéristiques environnementales et/ou sociales des véhicules de titrisation éligibles est réalisée par le gestionnaire de portefeuille. Les fonds qui utilisent ce modèle ne peuvent pas investir dans les instruments les moins bien notés.

Nous avons développé et lancé une approche holistique pour évaluer les obligations durables, y compris les obligations vertes, sociales, de durabilité et les SLBs (« Sustainability-linked bonds »). Ces obligations ne sont plus considérées comme des investissements durables par défaut, elles doivent répondre à certains critères spécifiques faisant suite à une analyse ESG pour être considérées comme des « investissements durables » au sens SFDR.

Nous avons établi un nouveau cadre pour intégrer l'analyse ESG dans les expositions aux produits dérivés de tous nos fonds. Les sous-jacents des produits dérivés sur actif unique et des produits dérivés indiciels détenus à des fins d'exposition font désormais l'objet d'une analyse ESG. Les dérivés sur sous jacent unique détenus à des fins d'exposition sont désormais soumis aux mêmes critères d'intégration ESG que les positions longues et les critères d'intégration ESG ont été développés comme décrit dans le document ci-dessus pour les dérivés indiciels. Tandis que les dérivés détenus à des fins de couverture ou de gestion efficace de portefeuille peuvent toujours être détenus dans le portefeuille sans faire l'objet d'une analyse ESG. La politique a été élaborée et mise en œuvre par l'équipe des spécialistes de l'investissement durable et est supervisée par la fonction risque de l'entreprise.

Tout au long de l'année 2024, nous avons amélioré notre modèle souverain en y ajoutant de nouveaux KPIs E, et G. Ce nouveau modèle souverain sera lancé en 2025.

Transparence et rapports ESG

Nous avons continué à fournir des informations complètes sur notre approche. Nos politiques et nos rapports ESG se trouvent sur le site Internet de Carmignac : https://www.carmignac.fr/fr_FR/investissement-durable/politiques-et-rapports

Dans notre rapport TCFD 2024, nous avons introduit une nouvelle mesure sur les risques physiques des entreprise : la « Climate Var » (valeur à risque climatique) dans nos rapports. La climate Var quantifie la valeur économique qui serait potentiellement à risque selon différents scénarios climatiques. La publication de la climate Var est disponible dans le cadre de notre rapport TCFD plus complet et peut être consultée à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_fr.pdf

Carmignac reconnaît qu'il est important de « joindre le geste à la parole ». C'est pourquoi nous avons publié en 2024 notre politique de responsabilité sociale des entreprises (RSE). Notre approche RSE est basée sur 5 piliers clés : notre empreinte environnementale opérationnelle, la promotion d'une main-d'œuvre engagée et d'un environnement inclusif, notre engagement sociétal, notre engagement en faveur des arts via la Fondation Carmignac et notre conduite responsable des affaires. Notre politique de RSE peut être consultée à l'adresse suivante : https://carmidoc.carmignac.com/CSR_FR_en.pdf.

En 2024, nous avons également remanié notre politique d'exclusion afin d'accroître d'avantage la transparence pour nos investisseurs. La politique comprend désormais la justification de chaque exclusion, le seuil de revenus utilisé pour ces exclusions ainsi qu'un tableau détaillant les fonds concernés par les critères d'exclusion. En outre, nous avons clarifié notre intégration des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme dans nos processus de suivi des controverses. Notre politique d'exclusion est accessible à l'adresse suivante https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_fr.pdf.

Engagements

Objectif de 100 % des votes : nous avons réussi à participer à 98.15% en 2024 des assemblées générales au niveau de Carmignac (95% en 2023) et 96.15% au niveau du fonds de tous les votes possibles à l'assemblée générale annuelle.

Stewardship Code : Nous avons de nouveau été approuvés par le FRC en tant que signataire du Stewardship Code en respectant tous les principes, comme formalisé dans notre rapport annuel de Stewardship : https://carmidoc.carmignac.com/SWR_FR_en.pdf.

Consultations réglementaires : Nous avons participé à des tables rondes sur les questions ESG auxquelles sont confrontés notre industrie, nos produits et le secteur dans son ensemble, et avons en outre contribué aux consultations et discussions menées par nos régulateurs soit directement, soit par l'intermédiaire des groupes de travail de nos associations de fonds tels que AI UK, Alfi Luxembourg et AFG, France.

Carmignac considère que l'engagement direct et l'engagement collaboratif ont de la valeur, et que c'est la combinaison des deux qui conduit à la gestion la plus influente et la plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent le plus efficacement influencer les entreprises sur les questions ESG importantes, y compris les risques systémiques et à l'échelle du marché, et finalement contribuer à améliorer le fonctionnement des marchés. C'est dans cet esprit que nous avons accru notre participation à Climate 100+, en particulier pour l'engagement collectif avec Pemex en tant que détenteur d'obligations de l'entreprise. En 2024, nous avons rejoint l'initiative d'engagements collaboratifs avec Nature 100+, sur des sujets liés à la biodiversité. Nous avons également rejoint la coalition d'impact collectif WBA sur l'IA éthique.

En ce qui concerne plus spécifiquement les engagements, notre responsabilité fiduciaire implique le plein exercice de nos droits en tant qu'actionnaires et l'engagement avec les entreprises dans lesquelles nous sommes investis. Le dialogue est maintenu par les analystes financiers, les gestionnaires de portefeuille et l'équipe ESG. Nous pensons que notre engagement permet de mieux comprendre comment les entreprises gèrent leurs risques extra-financiers et améliorent de manière significative leur profil ESG tout en créant de la valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Notre engagement peut porter sur l'une des cinq considérations suivantes 1) les risques ESG, 2) un thème ESG, 3) un impact souhaité, 4) un comportement controversé, ou 5) une décision de vote lors d'une Assemblée générale. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et obligataires lorsque cela permet d'influencer les actions et la gouvernance des entreprises détenues en portefeuille. Afin de s'assurer que la société identifie, prévoit et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentielle ou confirmée, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et des lignes directrices. Pour plus d'informations sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site Internet;

En 2024, nous avons mené 70 engagements avec 54 entreprises et 1 entité souveraine sur des sujets ESG spécifiques au niveau de Carmignac, et avec 21 entreprises au niveau du fonds.

En 2024, nous nous sommes engagés avec L'Oréal SA suite à des reportages dans les médias concernant le travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement du jasmin en Égypte. L'objectif de cet engagement était de comprendre les mesures prises par l'entreprise pour éliminer le travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement et d'en mesurer l'efficacité.

Les représentants de L'Oréal ont confirmé qu'ils avaient identifié le problème avant les reportages et qu'ils avaient déjà pris des mesures correctives. Des actions à court terme visant à retirer les enfants de la main-d'œuvre, ainsi que des activités de contrôle et de surveillance à plus long terme ont été mises en œuvre. À l'issue de l'engagement, Carmignac est satisfait de la réponse apportée par l'entreprise. Nous avons maintenu notre note ESG START à B, et nous continuerons à surveiller la société et à nous engager avec elle si nécessaire.

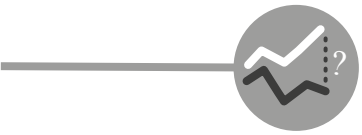

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Non applicable

CARMIGNAC GESTION
24, place Vendôme - 75001 Paris Tél. : (+33) 01 42 86 53 35 - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF. SA au capital de 15 000 000 € - RCS Paris B 349 501 676

www.carmignac.com

CARMIGNAC
INVESTING IN YOUR INTEREST